



# Nomenclature commentée des activités du produit **BATISSUR**

Octobre 2021



# Sommaire



## Activités Bâtiment

La nomenclature BATISSUR des activités réalisées dans le domaine du bâtiment s'appuie sur celle de la Fédération Française des Assurances (FFA). Les mentions qui apparaissent **en caractères gras**, dans la colonne « Définitions » de la présente nomenclature, complètent celles de la FFA et sont spécifiques à AXA.




Préparation et aménagement du site .....	<b>3</b>
Structure et gros œuvre .....	<b>9</b>
Clos et couvert .....	<b>15</b>
Divisions aménagements .....	<b>21</b>
Lots techniques .....	<b>28</b>



## Activités Travaux Publics

Préparation et aménagement du site...	<b>38</b>
Ouvrages d'art et de génie civil .....	<b>41</b>
Voiries, routes, pistes d'aéroport.....	<b>43</b>
Voies ferrées.....	<b>44</b>
Filière eau, fluide, assainissement .....	<b>44</b>
Électricité .....	<b>46</b>
Autres travaux publics .....	<b>47</b>



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Démolition</b>		<p>Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (hors désamiantage).</p> <p>Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maçonnerie,</li> <li>▪ zinguerie, couverture et étanchéité,</li> <li>▪ V.R.D.</li> </ul>	Comprend notamment les travaux de démolition par carottage ou sciage ainsi que toutes mesures de prévention et de sauvegarde inhérentes à l'activité.		
Démolition par explosifs		Utilisation de tout procédé de démolition générant une implosion ou une explosion.	Tout procédé qui aura besoin d'un certificat de tir rentrera dans le domaine de démolition par explosif.		
<b>Terrassement</b>		<p>Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols.</p> <p>Cette activité comprend les travaux suivants, ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage, soit de permettre la réalisation d'ouvrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rabattement de nappes,</li> <li>▪ sondage superficiel,</li> <li>▪ remblaiement,</li> <li>▪ enrochement non lié et gabions,</li> <li>▪ comblement (sauf des carrières).</li> </ul> <p><b>Cette activité ne comprend pas les forages.</b></p>	<p>Le blindage de fouille est dit provisoire pour éviter que les terrassiers réalisent des parois de soutènement définitives qui relèvent de l'activité fondations spéciales.</p> <p>Le comblement des carrières relève de l'activité amélioration de sols. Ces complements peuvent nécessiter des travaux d'injection qui échappent à la compétence du terrassier. Le terrassier peut toutefois réaliser des complements de fossés, fouilles, ... avec des matériaux de remblais.</p> <p>Les sondages superficiels sont ceux réalisés par une entreprise de terrassement soit manuellement, soit mécaniquement (pelles mécaniques avec godets) et qui descendront rarement à plus de 3 m de profondeur. Les sondages à l'aide d'une tarière relèvent de l'activité « Forages et sondages ».</p> <p>Dans les enrochements non liés sont compris les gabions. Les enrochements et les gabions peuvent être utilisés pour retenir les terres ; ils peuvent donc avoir un rôle de soutènement.</p> <p>Exclusion Blindage de fouille &gt; 3 m ; au-delà d'une certaine profondeur, les fouilles doivent être blindées par des techniques relevant de l'activité fondations spéciales.</p>		



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Blindages de fouilles > 3 mètres		Réalisation de soutènement provisoire des terres par moyens adaptés tels que : ceinture de blindage, palpeilles, caissons, palplanches avec étais ou vérins.	La stabilité des parois devient plus sensible en profondeur à cause des risques d'éboulement de sol, de la poussée des terres et des contraintes liées à la présence d'eau.		
Rabattement de nappes		Abaissement provisoire du niveau d'eau de la nappe interférant avec le chantier, le temps de la réalisation des travaux.  Cette technique est généralement réalisée par pompage dans des puits, forages ou pointes filtrantes, pour rejeter l'eau à distance.	Le rabattement de nappe nécessite la réalisation d'une étude hydrogéologique par un bureau d'études spécialisé.  Cette activité est accessoire aux travaux de terrassement.  Cette sous-activité ne concerne pas la « géothermie », qui est une activité à part entière, pour la réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire.  Pour rabattement de nappe accessoire aux travaux de fondation, voir la sous activité « rabattement de nappes » de l'activité « fondations et parois spéciales ».		
Emploi d'explosifs		Utilisation de tout procédé générant une implosion ou une explosion, pour préparer les terrains ou fragmenter des éléments rocheux, afin de réaliser les travaux de terrassement nécessaire à l'édification d'un bâtiment.			
Pose de géomembrane	Préciser le type de chantier (bassins d'agrément et d'orage, fosses à lisier, centre d'enfouissement technique, traitement des déchets, rétention à l'hydrocarbure ou agents chimiques, ...).	Mise en œuvre de membranes souples d'étanchéité posées sur un fond de forme avec ou sans protection de surface.  Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de pose des réseaux d'évacuation de gaz ou d'eau.	L'entreprise peut être amenée à réaliser la pose de géomembranes pour créer une paroi étanche à l'eau ou au gaz. (bassins d'agrément, retenues d'émanations gazeuses ...).  Activités associées : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réseau d'évacuation de gaz/ et/ou eau,</li> <li>▪ couche du support,</li> <li>▪ drainage.</li> </ul>		
Forage vertical			Concerne l'activité « forages et sondages ».		

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées






# Préparation et aménagement du site

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Amélioration des sols</b>		<p>Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toutes techniques autres que pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement structurellement autonomes.</p> <p>Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géomembrane).</p> <p><b>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de sondages et forages.</b></p>	<p>Les forages et sondages sont limités aux seuls nécessités par les travaux d'amélioration de sols.</p> <p>Dans le cas de forages spécifiques pour d'autres activités (notamment pour la géothermie), il convient de retenir l'activité « forage et sondages ».</p> <p>Peut concerner : les inclusions rigides, drains verticaux, compactage dynamique, plots ballastés, colonnes ballastées, injections, Soil mixing (traitements chaux, ciment...).</p>		
Travaux d'amélioration des sols nécessitant des forages au-delà de 25 mètres de profondeur		Travaux d'amélioration des sols nécessitant des forages au-delà de 25 mètres de profondeur.	Mêmes techniques que pour l'Activité « amélioration des sols », mais nécessitant une intervention au delà de 25 mètres.		
Colonnes ballastées		Technique d'amélioration et de renforcement du sol par inclusion, avec vibration et compaction, de matériaux granulaires de forte résistance mécanique. Cette activité comprend la Vibrocompaction.	<p>La réalisation de colonnes ballastées permet d'améliorer les caractéristiques physiques d'un sol existant afin de permettre la construction d'un ouvrage sur des fondations superficielles au lieux de fondations profondes de type pieux.</p> <p>Cette activité comprend la réalisation de plots ballastés.</p>		
<b>Forages et sondages</b>	<p>Préciser la destination et la profondeur maximale des forages effectués.</p> <p>+</p> <p>Fournir les qualifications QUALIFORAGE s'il est réalisé des sondes géothermiques.</p>	<p>Réalisation de forages verticaux destinés à une installation géothermique, au puisage d'eau ou à la reconnaissance des sols sans interprétation des résultats.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>réalisation des tranchées,</li> <li>mise en place des sondes et des pompes de puisage y compris tubage, cimentation et pose de crépines, ainsi que le remplissage des forages verticaux.</li> </ul>	<p>Cette activité ne concerne pas les forages horizontaux et dirigés, qui sont inhérents aux activités qui le nécessitent. (exemple activité VRD pour passage de réseaux)</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Qualification Qualiforage si géothermie

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Préparation et aménagement du site

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Voiries Réseaux Divers (V.R.D.)</b>		Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.  Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.  <b>Cette activité ne comprend pas la réalisation d'espaces verts.</b>	Comprend les éclairages extérieurs et les aménagements urbains, ainsi que les enrobés de chaussées et voiries.  Ne vise pas les enrochements, talus et les murs de soutènement dont la réalisation relève des activités « Terrassement » ou « Fondations spéciales », ainsi que les terrains sportifs qui relèvent de l'activité « Revêtement de surfaces en matériaux souples et parquets ».  La réalisation d'espaces verts relève de l'activité « aménagement paysager ».		
Revêtement de terrains sportifs y compris complexe pelouse sur support		Revêtements de terrains sportifs comprenant : couche de finition, couches supports, drainage et système d'arrosage intégré. Cette activité comprend, pour la composition du revêtement, les activités accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>pose de géomembrane,</li> <li>pose de géotextile.</li> </ul> Cette activité ne comprend pas les travaux de terrassement nécessaires à la réalisation de la plateforme.	La réalisation de tous les réseaux nécessaires est comprise dans l'activité de base de VRD.		
Aménagement d'espaces verts			Concerne l'activité aménagement paysager.		
<b>Aménagement paysager</b>		Réalisation de jardins et d'espaces verts, y compris la réalisation de la partie végétale des façades et toitures terrasses, à l'exclusion des travaux d'étanchéité. Cette activité comprend les travaux nécessaires à l'aménagement paysager de : <ul style="list-style-type: none"> <li>terrassement,</li> <li>drainage et collecte des eaux de ruissellement y compris la pose de récupérateurs d'eau de pluie,</li> <li>pose de bordures, de dallages, de pavages,</li> <li>circulations piétonnières ou carrossables, stabilisées ou revêtues,</li> <li>parois structurellement autonomes soutenant les terres, y compris en gabion et enrochement non lié, sur une hauteur maximale de 1,5 mètre,</li> <li>maçonnerie décorative, tels que bassins ornementaux, murettes, emmarchements de jardins,</li> <li>pose de pergolas et de clôtures,</li> <li><b>pose d'abris de jardins à usage de stockage,</b></li> <li>installation d'équipements, tels que mobilier urbain et jeux,</li> <li>éclairage et arrosage, y compris les raccordements accessoires.</li> </ul> N'est pas comprise la réalisation de tous types de piscines.	Pour les platelages supérieurs à 35 m <sup>2</sup> , il convient de retenir l'activité « platelage extérieur ».  Les paysagistes sont autorisés à réaliser des petits ouvrages de maçonnerie mais on ne veut pas les laisser réaliser des petits bâtiments d'où la limitation à 1 m de hauteur. L'exclusion pour les soutènements peut paraître redondante mais ne l'est pas. Les paysagistes réalisent de plus en plus de parois de soutènement, avec des techniques autres que celle de « maçonnerie » : avec des rondins de bois, des pierres posées sans liant hydraulique, qui sont sources de nombreux et graves sinistres.  AXA limite volontairement les réalisations des travaux aux allées piétonnières : pour les voiries carrossables qui font appel à des techniques routières, il convient de retenir l'activité « VRD ».  <b>A noter que les travaux d'étanchéité, de quelque nature qu'ils soient, sont exclus de l'activité d'aménagement paysager.</b>		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



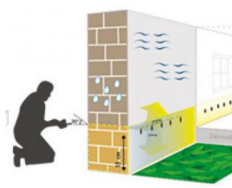


Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Platelage et terrasses > 35m <sup>2</sup>	<p>Fournir un dossier technique contenant au minimum les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les certifications CTB WPC pour les bois composites, fournisseur,</li> <li>Nom des essences utilisées pour les lames et les lambourdes :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- feuillus tempérés : ...</li> <li>- feuillus exotiques : ...</li> <li>- résineux : ...</li> </ul> </li> <li>La classe d'emploi des bois,</li> <li>En cas de traitement de préservation, préciser sa nature, sa classe (suivant NF B 54-40).</li> </ul> <p style="text-align: center;">+</p> <p>remettre la fiche prévention</p>	<p>Réalisation de platelages extérieurs de terrasse en bois, bois résine ou matériaux de synthèse pour des surfaces &gt; 35m<sup>2</sup>.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de mise en œuvre, des lames, des lambourdes, de leur calage et de pose de plots ainsi que les traitements de préservation des bois.</p>	<p>Cette activité comprend également la protection lourde de l'étanchéité des toitures terrasses par platelage, sur lambourrage et plots.</p> <p>Les travaux d'étanchéité et dispositif d'évacuation sont effectués par l'étancheur. Pour les platelages bois-composite, privilégier les produits disposant d'une certification CTB WPC du FCBA.</p> <p>Les ouvrages de structure en bois destinés à surélever le platelage, relèvent de l'activité charpente et non de l'activité platelage.</p>		<p><input checked="" type="checkbox"/> OUI</p> <p>Dossier technique platelage.</p>
Parois de soutènement		<p>Réalisation de parois structurellement autonomes soutenant des terres sur une hauteur de moins de 3 mètres, en gabions, en enrochement non lié, en modules préfabriqués en béton (type Atalus) végétalisés ou non, en pierres sèches, ou utilisant des techniques de maçonnerie béton armé.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : pose de géotextile et de drainage.</p> <p>Cette activité ne comprend pas : les barrettes, parois moulées, parois parisiennes, les tirants d'ancrage et les parois nécessitant une fiche &gt; 5 mètres de profondeur.</p>	<p>La qualification de structurellement autonome signifie que cette paroi n'est pas solidaire d'un bâtiment ou d'un ouvrage. Cette paroi avec son système de fondation suffit à elle seule à retenir les terres.</p> <p>La limitation à 5 m de profondeur d'encrage, pour les parois de soutènement la nécessitant, permet de ne pas dépasser une profondeur de forages de 5 mètres sans nécessité de déclarer l'activité spécifique de « fondation et parois spéciales ».</p> <p>Pour les parois de soutènement supérieures à 3 mètres, 2 possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>gérer en attestation nominative en cas d'intervention ponctuelle,</li> <li>retenir l'activité « fondations et parois spéciales » en cas de chantiers récurrents.</li> </ul>		
Végétalisation de toitures terrasses		<p>Cette activité comprend les travaux de mise en œuvre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>systèmes de végétalisation légers « Extensif », et « Semi-Intensif », sur tout type de toitures terrasses,</li> <li>toitures-terrasses-jardins, sur éléments porteurs béton.</li> </ul> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : systèmes d'arrosage intégrés. Cette activité ne comprend pas la réalisation des complexes d'étanchéité et de leurs supports.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>les systèmes de végétalisation (extensifs et semi-intensifs) sont composés de : couche végétale (plantes), substrat, couche filtrante, couche drainante. L'épaisseur au dessus de l'étanchéité ne dépasse pas en général 30 cm. Ils sont utilisés sur des toitures terrasses non accessibles (non circulables),</li> <li>les toitures terrasses jardins sont composés de : couche végétale (plantes), terre végétale (minimum 30 cm), couche filtrante, couche drainante. Il s'agit de toitures terrasses accessibles (circulables).</li> </ul> <p>Dans tous les cas, le revêtement d'étanchéité réalisé par l'étancheur doit être résistant à la pénétration des racines.</p>		

Activités Principales     Activités Connexes aux Activités Principales     Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Préparation et aménagement du site

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Montage d'échafaudage - Etaïement, pour le compte de tiers</b>		Montage pour le compte de tiers de tous étaitements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.	<p>Cette activité concerne les entreprises spécialisées dans le montage d'échafaudage et de structure tubulaires, qui en font un métier à part entière objet de rémunération.</p> <p>Le maçon ou le façadier qui laissent leur échafaudage à disposition des autres entreprises lors d'un chantier à titre gracieux ne sont pas concernés par cette activité.</p> <p>Le prêt de leur échafaudage aux autres entreprises est inclus dans leur métier de base.</p>		
<b>Traitement de l'amiante</b>		Retrait et évacuation de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ou leur maintien par encapsulage, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.	Le traitement du plomb n'a pas été inclus dans cette activité car elle est comprise dans les travaux de peinture (préparation des supports) ou de plomberie.		
<b>Traitement contre les insectes xylophages et les champignons</b>	Fournir les fiches techniques des produits et procédés mis en œuvre, ainsi que les certificats CTB P+ et les qualifications CTB A+.	Traitement des bois en œuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries en bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers.	<p>Cette activité comprend les traitements curatifs (suite à sinistre) et préventifs (pour éviter que des sinistres ne se produisent) pour les entreprises spécialisées. Les charpentiers, menuisiers et constructeurs d'ossature bois peuvent réaliser les traitements préventifs.</p> <p>Ne comprend pas les travaux nécessaires à la réfection des ouvrages, le remplacement ou la reconstruction, qui relèvent des activités correspondantes (charpentier bois...).</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Fiches techniques des produits, certificats CTB P+ et qualifications CTB A+
<b>Assèchement des murs</b>	Préciser la nature des travaux d'assèchement et fournir les fiches techniques des produits et/ou procédés mis en œuvre.	<p>Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité.</p> <p>Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de remplacement des parements.</p>	<p>Cette activité ne concerne pas les sociétés qui interviennent ponctuellement suite à des dégâts des eaux avec des systèmes d'assèchement ou de déshumidification. Elle ne vise que les sociétés qui vont traiter les murs pour empêcher l'eau du sol de remonter définitivement dans les murs par capillarité.</p> <p>Les parements visés ici sont les parements intérieurs et extérieurs avec réalisation d'enduit, de ravalement, de brique, faïence.</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Fiches techniques des produits

Activités Principales     Activités Connexes aux Activités Principales     Activités à souscrire séparément si elles sont exercées





# Activités Bâtiment

## Structure et gros œuvre


Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Fondations et parois spéciales</b>		Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-œuvre, de pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement structurellement autonomes.  Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les tirants d'ancrage. <b>Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de sondages et forages.</b>	Les forages et sondages sont limités aux seuls nécessités par les travaux fondations et parois spéciales.  Dans le cas de forages spécifiques pour d'autres activités (notamment pour la géothermie), il convient de retenir l'activité Forage.  Une paroi de soutènement est une paroi qui permet de retenir les terres entre deux terrains d'altitude différentes.  La qualification de structurellement autonome signifie que cette paroi n'est pas incorporée dans un bâtiment ou un ouvrage (ex. : mur de sous-sol). Cette paroi avec son système de fondation, voire ses ancrages, suffit à elle seule à retenir les terres.		
Reprises-en sous œuvre dont le dernier niveau (plancher du niveau le plus bas) est à une profondeur de plus de 6 m par rapport au terrain naturel		Travaux de fondation, de création de structures et de parois, sous un bâtiment ou un ouvrage existant à une profondeur supérieure à 6 mètres par rapport au terrain naturel.	Une profondeur de 6 m correspond généralement à 2 niveaux de sous-sol.		
Fondations et parois spéciales de plus de 25 mètres de profondeur		Réalisations de tous travaux de fondations et parois spéciales d'une profondeur supérieure à 25 mètres (à compter du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage).	Ce type d'intervention nécessite une étude spécifique par un BET spécialisé.  Une attention particulière doit être portée sur la hauteur des parois enterrées et des fondations de plus de 25 mètres.  Au-delà, il y a un risque d'être sur des ouvrages considérés comme exceptionnels.  Vérifier que le prospect ne réalise pas d'ouvrages de portée supérieure à 80 m pour les poutres, ou 120 m pour les arcs et de porte-à-faux supérieurs à 25 m.		
Rabattement de nappes		Abaissement provisoire du niveau d'eau de la nappe interférant avec le chantier, le temps de la réalisation des travaux.  Cette technique est généralement réalisée par pompage dans des puits, forages ou pointes filtrantes, pour rejeter l'eau à distance.	Le rabattement de nappe nécessite la réalisation d'une étude hydrogéologique par un bureau d'études spécialisé.  Cette activité est accessoire aux travaux de fondations.  Cette sous-activité ne concerne pas la « géothermie » qui est une activité à part entière pour la réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire.		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Structure et gros œuvre

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<p><b>Maçonnerie et béton armé</b></p>		<p>Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, hors parois de soutènement structurellement autonomes soutenant les terres sur <b>une hauteur supérieure à 3 mètres</b>, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,</li> <li>▪ ravalement en maçonnerie,</li> <li>▪ briquetage, pavage,</li> <li>▪ dallage, chape,</li> <li>▪ fondations superficielles (semelles filantes, isolées, radiers et puits courts).</li> </ul> <p>Et la réalisation des travaux maçonnés suivants liés à la fumisterie (hors four et cheminée industriels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ cheminées, âtres et foyers ouverts,</li> <li>▪ conduits de fumées et de ventilation,</li> <li>▪ ravalement et réfection des souches.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ terrassement, drainage et canalisations enterrées,</li> <li>▪ revêtement d'imperméabilisation des parois enterrées (hors cuvelage),</li> <li>▪ pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,</li> <li>▪ pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre,</li> <li>▪ démolition,</li> <li>▪ V.R.D,</li> <li>▪ pose d' huisseries,</li> <li>▪ pose d'éléments simples de charpente (pannes, chevrons), à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,</li> <li>▪ plâtrerie,</li> <li>▪ carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,</li> <li>▪ calfeutrement de joints.</li> </ul>	<p>A noter que les exclusions visées sur les agrafes attaches et collages ne portent que sur les revêtements. Il est utilisé en maçonnerie des techniques faisant appel à des agrafes, des attaches et des collages pour certains travaux de réparations notamment (traitement des fissures).</p> <p>L'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie vise principalement les fermettes.</p> <p>Ne comprend pas les foyers fermés, comme les inserts, qui relèvent de l'activité « Fumisterie ».</p> <p>Pour le tubage et le ramonage, il convient de prendre l'activité de fumisterie.</p> <p>Pour cette activité, il convient d'adopter une tolérance vis-à-vis des maçons réalisant des parois de soutènement structurellement autonomes.</p> <p>Il leur est autorisé de réaliser des murs de soutènement d'une hauteur de moins de 3 mètres leur permettant de réaliser des murs de rampes de garage.</p> <p>A noter que les maçonneries de pierres sèches rentrent dans cette activité. Solliciter néanmoins l'ingénierie ou la DT en cas de demande.</p> <p>Les trémies sur les ouvrages supérieurs à 6 étages seront gérées en activité spécifique.</p> <p>Les conduits de désenfumage maçonnés (sécurité incendie) sont inclus dans cette activité.</p>		
<p>Réalisation, transformation de murs et d'ossatures porteurs d'immeubles comportant plus de 6 niveaux dont 2 maximum en sous sol.</p>		<p>Cette activité concerne les constructions neuves et existantes.</p> <p>Dans l'existant, elle comprend les surélévations maçonnées et les modifications structurelles telles que les ouvertures / fermetures de baies et de trémies, les ajouts, les suppressions et les renforcements de poteaux et de poutres, pour les ouvrages supérieurs à 6 niveaux dont 2 maximum en sous-sol.</p> <p>Cette activité ne comprend pas les reprises en sous œuvre.</p>	<p>L'activité est limitée par le nombre de niveaux. Faire la distinction entre étages et niveaux.</p> <p>Par exemple un immeuble de 3 étages avec 1 sous-sol représente 5 niveaux (3 étages supérieurs, le rez-de chaussée et le sous-sol).</p> <p>Les reprises en sous œuvre sont exclues de cette activité car elles relèvent de l'activité « fondations et parois spéciales ».</p> <p>Vérifier que le prospect ne réalise pas d'ouvrages de portée supérieure à 80 m pour les poutres, ou 120 m pour les arcs et de porte-à-faux supérieurs à 25 m.</p>		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Structure et gros œuvre


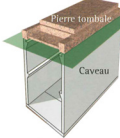


Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Dallages industriels ou assimilés de superficie supérieure à 1000m <sup>2</sup>	Demander la qualification Qualibat 2152 (dallage à usage industriel), technicité confirmée.	Réalisation de dallages industriels ou assimilés industriels, d'une superficie supérieure à 1 000 m <sup>2</sup> (y compris les dallages fibrés).  Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ compactage du support,</li> <li>▪ réalisation de la couche d'usure.</li> </ul> Cette activité ne comprend pas les travaux d'amélioration de sol.	<p>Un dallage est un ouvrage en béton reposant uniformément sur son support constitué par le sol naturel ou traité, par la forme rapportée servant d'assise. Une interface éventuelle peut être disposée directement sous le dallage (couche de réglage, film, isolant, etc.).</p> <p>Les dallages industriels se distinguent par leurs propriétés spécifiques ou performances supérieures, telles que : résistance aux attaques chimiques, charges d'exploitations importantes (rack de stockage) ou roulantes (chariots élévateurs).</p> <p>Ces dallages peuvent contenir des fibres synthétiques ou métalliques (sous avis technique).</p> <p>Les travaux d'amélioration de sol relèvent de l'activité concernée : « amélioration des sols »</p> <p>Attention la présence d'une ETN (Enquête de Technique Nouvelle) ne rend pas les travaux de technique courante.</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Qualibat 2152.
Sols coulés et chapes à base de liant ou de résine de synthèse.	Communiquer les fiches systèmes et leurs classements PMC (propriétés mécaniques et chimiques).	Réalisation de sols coulés et chapes à base de composants synthétiques.	<p>Les parts organiques des produits sont indiquées dans les fiches techniques fabricants.</p> <p>Les composants synthétiques sont issus de la pétrochimie (part globalement supérieure à 10% ).</p> <p>Le classement PMC (propriétés mécaniques et chimiques) s'applique aux locaux à usage industriel caractérisés par la prédominance de sollicitations mécaniques et chimiques importantes.</p> <p>Attention la présence d'une ETN (Enquête de Technique Nouvelle) ne rend pas les travaux de technique courante.</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Fiches systèmes et classement PMC des enduits.
Maçonnerie de réservoirs, piscines, silos et ouvrages contenant		<p>Réalisation exclusive de la structure (maçonnerie et béton armé) des réservoirs, piscines (de taille inférieure à 100 m<sup>2</sup> et de profondeur maximale de 2,50 mètres), silos et ouvrages contenant.</p> <p>Cette activité ne comprend pas les travaux d'étanchéité et de cuvelage de ces ouvrages.</p> <p>Cette activité ne comprend pas : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les travaux d'étanchéité et de cuvelage de ces ouvrages,</li> <li>▪ les ouvrages de méthanisation et de traitement des eaux.</li> </ul> </p>	<p>Pour ces ouvrages, il est indispensable d'avoir une étude de sol et un dimensionnement de la structure qui nécessite de connaître la nature des travaux d'étanchéité qui seront réalisés.</p>		

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment


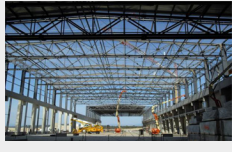


## Structure et gros œuvre

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Béton précontraint in situ</b>		Mise en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier.	Les bétons précontraints in situ ou dit en posttension sont relativement rares sur les chantiers de bâtiments. En général, cette technique ne concerne que quelques parties de l'ouvrage en béton armé (poutre de grande portée par exemple). Ils se distinguent des éléments précontraints en pré-tension qui constituent des éléments préfabriqués relevant de l'activité « maçonnerie ».		
<b>Ouvrages funéraires</b>		Réalisation de caveaux, marbrerie et monuments funéraires. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : ▪ Terrassement.			
<b>Charpente et structure en bois</b>		Réalisation de charpentes et structures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : ▪ couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, ▪ supports de couverture ou d'étanchéité, ▪ plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, ▪ planchers et parquets, ▪ isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente, ▪ <b>traitement préventif des bois</b> , ▪ mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers. <b>Cette activité ne comprend pas le traitement curatif et la réalisation de « constructions à ossature bois ».</b>	Cette activité se distingue de l'activité construction à ossature bois par le fait qu'elle ne traite que de la structure bois. Le charpentier peut néanmoins dans le cadre de ses activités intervenir ponctuellement sur les parties d'ouvrages fixés sur une charpente. La construction ossature bois vise la réalisation des parois complètes d'un ouvrage dont l'ossature est en bois. Elle comprend en sus des travaux d'ossature, l'ensemble des travaux accessoires permettant d'assurer la stabilité mécanique de l'ouvrage, l'isolation thermique et acoustique du bâtiment ainsi que le hors d'air. Pour distinguer les deux activités, il faut donc connaître spécifiquement ce que veut faire l'assuré : uniquement la structure bois ou est-ce qu'il réalise l'ensemble de la paroi (le hors d'eau n'étant toutefois pas compris : couverture, revêtement de façade). L'activité de charpente et structure en bois comprend la réalisation de platelage extérieur d'une surface inférieure à 35 m <sup>2</sup> . Au-delà de cette surface, il convient de souscrire l'activité « platelage extérieur ». L'exclusion des traitements curatifs est propre à BATISSUR. Pour cette activité les traitements curatifs échappent à la compétence des charpentiers et nécessitent de faire des diagnostics complets des ouvrages : il convient de cocher l'activité « Traitement contre les insectes xylophages et les champignons » si l'assuré veut réaliser cette activité. Les façades rideaux sont exclues car relèvent de l'activité dédiée : « façades rideaux ».		
Charpente et structure bois dont la portée entre appuis est supérieure à 25 m	Fournir les justificatifs d'expérience et/ou qualifications pour réaliser cette activité.	Réalisation de charpente et structure bois dont la portée entre appuis est supérieure à 25 m.	Attention à la notion d'ouvrage exceptionnel et de grande portée (80 et 100 m pour le bois et porte-à-faux de 25 mètres), qui sortent du champ d'application du contrat. Vérifier que le prospect ne réalise pas d'ouvrages de portée supérieure à 80 m pour les poutres, ou 120 m pour les arcs et de porte-à-faux supérieurs à 25 m		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Justificatifs d'expériences et/ ou qualifications.



# Activités Bâtiment

## Structure et gros œuvre



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Traitement curatif			Concerne l'activité « traitement contre les insectes xylophages et les champignons ».		
Constructions à ossature bois			Concerne l'activité « constructions à ossature bois ».		
<b>Charpente et structure métallique</b>		Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature,</li> <li>▪ supports de couverture ou d'étanchéité,</li> <li>▪ protection et traitement contre la corrosion,</li> <li>▪ traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage,</li> <li>▪ travaux en sous œuvre par structure métallique,</li> <li>▪ isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.</li> </ul>			
Charpente et structure métallique dont la portée entre appuis est supérieure à 35 m	Fournir les justificatifs d'expérience et/ou qualifications pour réaliser cette activité.	Réalisation de charpente et structure métalliques dont la portée entre appuis est supérieure à 35 m.	Attention à la notion d'ouvrage exceptionnel et de grande portée (80 et 120 m pour l'acier et porte-à-faux de 25 mètres), qui sortent du champ d'application du contrat. Vérifier que le prospect ne réalise pas d'ouvrages de portée supérieure à 80 m pour les poutres, ou 120 m pour les arcs et de porte-à-faux supérieurs à 25 m.		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Justificatifs d'expériences et/ ou qualifications.
Structure métallique tridimensionnelle	Vérifier que l'entreprise dispose d'un BET structure ou fait appel à un BET externe	Réalisation de structures complexes composées de barres reliées par des nœuds disposées dans plusieurs plans, qui constitue tout ou partie de la structure d'un ouvrage.	Cette structure forme un ensemble qui reprend en globalité les efforts qui lui sont transmis avec une répartition dans l'ensemble des barres. Il ne réagit pas mécaniquement comme une structure classique composée de poutres pannes et chevrons.		
Montage levage pour le compte d'autrui		Cette activité constitue une prestation de service pour autrui, de levage et ou manutention sur chantier. Cette activité ne comprend pas la conception, fourniture et transport de matériels ou matériaux.	L'entreprise utilise des moyens de levage adaptés (grue fixe ou mobile, engin télescopique,...) éventuellement en location.		

Activités Principales     Activités Connexes aux Activités Principales     Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Structure et gros œuvre

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Constructions à ossature bois</b>	Remplir le questionnaire dédié.	<p>Réalisation <b>d'ouvrage en superstructure à base de bois</b>, à l'exclusion des fondations <b>et infrastructures</b>, des structures maçonnées, de la couverture et de l'étanchéité des toitures terrasses. Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>la réalisation des structures en bois ou dérivés du bois des parois, verticales, horizontales ou inclinées,</b></li> <li>▪ <b>les remplissages entre éléments de bois quel que soit le matériau,</b></li> <li>▪ <b>les pare-vapeurs, les panneaux de contreventement, les pare-pluies,</b></li> <li>▪ <b>les panneaux de doublage intérieur,</b></li> <li>▪ les revêtements de façades limités aux bardages, vétures et vêtages.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,</li> <li>▪ menuiserie intérieure et extérieure,</li> <li>▪ isolation thermique et acoustique,</li> <li>▪ traitement préventif,</li> <li>▪ mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.</li> </ul> <p><b>Cette activité ne comprend pas les travaux de traitement curatif des bois.</b></p>	Le traitement des bois en œuvre contre les insectes xylophages vise les traitements des bois en rénovation dans le cadre de marché d'extension.		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Questionnaire Constructions à ossature bois.
Construction modulaire en bois		Réalisation de constructions bois à base de procédés en kits d'éléments de structures préfabriqués, à l'exclusion des fondations et infrastructures, des structures maçonnées, de la couverture et de l'étanchéité des toitures terrasses.			
Bâtiment supérieur à R+1		Réalisation de « constructions à ossature bois » pour les bâtiments de 2 étages ou plus au dessus du Rez de Chaussée.			
Surélévation		Réalisation de « constructions à ossature bois » en surélévation de bâtiments existants. Cette activité ne comprend pas la conception et/ou les travaux de renforcement structurel de l'existant.	Cette activité nécessite une étude de faisabilité technique sur les existants (descente de charge ...).		
Bois empilés, fustes		Réalisation de « constructions à ossature bois » à base de rondins ou madriers empilés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'enduits à base de chaux sur lattis d'accrochage.			
Traitement curatif du bois			Concerne l'activité « traitement contre les insectes xylophages et les champignons ».		

Activités Principales     Activités Connexes aux Activités Principales     Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Clos et couvert




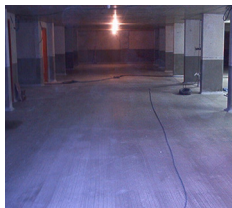
Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Couverture</b>		<p>Réalisation de couvertures en tous matériaux, y compris par bardeau bitumé (hors couvertures textiles et étanchéités de toitures terrasses). Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,</li> <li>pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture),</li> <li>isolation et écran sous toiture,</li> <li>ravalement et réfection des souches hors combles,</li> <li>installation de paratonnerre,</li> <li>pose de capteurs solaires, sans fourniture des panneaux et hors réalisation de l'installation électrique ou thermique.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>raccord d'étanchéité,</li> <li><b>bardages verticaux utilisant des techniques de couverture</b>, vêtage et vêtüre,</li> <li>éléments simples de charpente (pannes, chevrons).</li> </ul>	<p>Le terme « souches » s'entend largement : souches de cheminée, de ventilation...</p> <p>L'installation de paratonnerre comprend le raccordement de l'installation.</p>		
Pose de capteurs solaires		<p>Pose de capteurs solaires, sans fourniture des panneaux et hors réalisation de l'installation électrique ou thermique.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>raccord d'étanchéité,</li> <li>zinguerie,</li> <li>éléments simples de charpente (pannes, chevrons).</li> </ul>	<p>Les capteurs solaires peuvent être photovoltaïques (production d'électricité) ou thermiques (production d'eau chaude par effet de serre) voire les deux et éventuellement associé à un système aérothermique (pompes à chaleur) ou tout autre élément d'équipement complémentaire (ballon d'eau chaude...). L'insertion de ces ouvrages relève des compétences du couvreur. En revanche, le raccordement et le branchement relèvent des compétences de l'électricien, de l'entreprise de génie climatique voire d'un plombier. Pour les raccordements électriques ou thermiques des panneaux, il convient de déclarer les activités « plomberie », « chauffagiste » ou « électricité » selon le type de panneaux.</p>		
<b>Etanchéité de toiture, terrasse, et plancher intérieur</b>	Remplir et transmettre le questionnaire dédié « étanchéité ».	<p>Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, <b>y compris la pose du support d'étanchéité</b>.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>étanchéité de paroi enterrée (<b>hors cuvelage</b>),</li> <li>zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,</li> <li>châssis de toit (y compris exutoires en toiture),</li> <li>pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques, hors réalisation de l'installation électrique.</li> </ul> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre de matériaux d'isolation et tous travaux de protection du revêtement étanche, <b>y compris par platelage bois de classe 4</b> et toiture-terrasse végétalisée.</p>	<p>Ne comprend pas les techniques de cuvelage, qui relèvent de l'activité « Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines ». Ne comprend pas les SPEC qui relèvent de l'activité du carreleur. L'étanchéité vise à empêcher l'eau de passer à travers une paroi. Le cuvelage a pour objet d'empêcher l'eau de sortir ou de rentrer dans un volume donné (3 dimensions). Il doit être réalisé de façon à réaliser une « cuve ». La réalisation de terrasse jardin est incluse dans l'activité de base. La sous-activité « protection d'étanchéité par système de végétalisation ou de platelage » ne concerne que la végétalisation des toitures terrasses.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les systèmes de végétalisation (extensifs et semi-intensifs) sont composés de : couche végétale (plantes), substrat, couche filtrante, couche drainante. L'épaisseur au dessus de l'étanchéité ne dépasse pas en général 30 cm. Ils sont utilisés sur des toitures terrasses non accessibles (non circulables),</li> <li>Les toitures terrasses jardins sont composées de : couche végétale (plantes), terre végétale (minimum 30 cm), couche filtrante, couche drainante. Il s'agit de toitures terrasses accessibles (circulables).</li> </ul> <p>Dans tous les cas, le revêtement d'étanchéité réalisé par l'étancheur doit être résistant à la pénétration des racines.</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Questionnaire étanchéité.

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Clos et couvert

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Protection d'étanchéité par système de végétalisation ou de platelage		Réalisation de système de végétalisation ou de platelage, en protection d'un complexe d'étanchéité de toiture Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,</li> <li>▪ isolation,</li> <li>▪ système d'arrosage intégré.</li> </ul>	Les systèmes de végétalisation (extensifs et semi-intensifs) sont composés de : couche végétale (plantes), substrat, couche filtrante, couche drainante. L'épaisseur au dessus de l'étanchéité ne dépasse pas en général 30cm. Ils sont utilisés sur des toitures terrasses non accessibles (non circulables)  A noter que l'activité de platelage de protection d'étanchéité de toiture terrasse est exclusive.  Pour tout autre activité de platelage, il convient de déclarer l'activité « platelage extérieur ».		
Etanchéité liquide coulée		Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en œuvre de Systèmes d'Etanchéité Liquide (S.E.L), matériaux de type résine, formant une membrane étanche, appliqués à l'état liquide sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.  Cette activité ne comprend pas : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les éléments de supports participant à la structure générale du bâtiment.</li> </ul>	L'étanchéité liquide est souvent utilisée dans les zones humides nécessitant des nettoyages à grandes eaux comme les sols de cuisines collectives, de vestiaires et sanitaires de complexes sportifs, douches à l'italienne ...		
Mousse projetée in situ		Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse par mise en œuvre de mousse projetée in situ sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité.  Cette activité ne comprend pas : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les éléments de supports participant à la structure générale du bâtiment.</li> </ul>			
<b>Etanchéité et imperméabilisation de cuvelages, réservoirs et piscines</b>	Remplir le questionnaire dédié.	Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pressure hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.  <b>Cette activité ne comprend pas les ouvrages de méthanisation et de traitement des eaux.</b>	L'étanchéité vise à empêcher l'eau de passer à travers une paroi. Le cuvelage a pour objet d'empêcher l'eau de sortir ou de rentrer dans un volume donné (3 dimensions). Il doit être réalisé de façon à réaliser une « cuve ».		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Questionnaire étanchéité

Activités Principales     Activités Connexes aux Activités Principales     Activités à souscrire séparément si elles sont exercées





# Activités Bâtiment

## Clos et couvert



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Revêtements de façades par enduits avec ou sans fonction d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité, ravalements</b>		<p>Réalisation de revêtements de façades par enduits à base de liants hydrauliques ou organiques.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ nettoyage, sablage, grenailage,</li> <li>▪ peinture de façade, y compris revêtements peinture épais ou semi-épais ou minéral épais (RPE, RSE, RME),</li> <li>▪ protection et réfection des façades par revêtement d'imperméabilité à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4,</li> <li>▪ étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'ils dominent des parties non closes du bâtiment,</li> <li>▪ calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air.</li> </ul> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.</p> <p>N'est pas comprise la réalisation d'isolation thermique par l'extérieur.</p>	<p>Une entreprise qui réalise ou reprend des revêtements de façade peut être amenée à réaliser les étanchéités horizontales des ouvrages saillants des façades (balcons, casquettes, loggias, ...) et qui dominent des parties non closes des bâtiments.</p> <p>Les parements en plaquette, briquettes relèvent de l'activité « Revêtements de façades attachés, agrafés ou collés »</p> <p>Les parties non closes visent les balcons, casquettes, loggias.</p> <p>L'isolation thermique par l'extérieur relève de l'activité « isolation thermique par l'extérieur ».</p> <p>Pour les autres étanchéités, donc au-dessus des parties closes à savoir celles des planchers intermédiaires et des toitures-terrasses, il convient de retenir l'activité « Etanchéité de toiture terrasse, et plancher intérieur ».</p> <p>Le calfeutrement est compris dans l'activité de base jusqu'à R+4 ; au-delà, il convient de déclarer la sous-activité « Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façade sur les édifices dépassant R + 4 ».</p> <p>L'imperméabilité (i2 et i3) et l'étanchéité (i4) sont exclues de l'activité de base et rachetables via « Protection des façades par revêtements à base de polymères de classe i2, i3 et i4 » jusqu'à R+4 et via « Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façade sur les édifices dépassant R + 4 » au delà de R+4.</p>		
Protection, imperméabilité et étanchéité de façades (de classe i2, i3 ou i4) sur des édifices ne dépassant pas R+4		<p>Protection et réfection des façades par revêtement d'imperméabilité à base de polymères de classe I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4, sur des édifices ne dépassant pas R + 4 étages.</p> <p>Cette activité ne comprend pas la mise en œuvre d'isolation.</p>	<p>R+4 signifie rez de chaussée plus 4 étages, soit 5 niveaux</p> <p>Attention la présence d'une ETN (Enquête de Technique Nouvelle) ne rend pas les travaux de technique courante.</p>		
Calfeutrement, protection, imperméabilité et étanchéité de façade (de classe i2, i3 et i4) sur les édifices dépassant R + 4		<p>Protection et réfection des façades par revêtement d'imperméabilité à base de polymères de classe I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4, sur des édifices dépassant R + 4 étages.</p> <p>Cette activité ne comprend pas la mise en œuvre d'isolation.</p>	<p>R+4 signifie rez de chaussée plus 4 étages, soit 5 niveaux</p> <p>Attention la présence d'une ETN (Enquête de Technique Nouvelle) ne rend pas les travaux de technique courante.</p>		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Clos et couvert




Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Isolation Thermique par l'extérieur</b>		Réalisation, <b>sur les façades</b> , de travaux d'isolation thermique par l'extérieur revêtue par un enduit à base de liants hydrauliques ou organiques directement appliqués sur un isolant ou un parement collé. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de zinguerie et les éléments de finition de l'isolation par l'extérieur. <b>Cette activité ne comprend pas :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les façades rideaux,</li> <li>▪ les systèmes avec des revêtements de façades en pierres attachées ou agrafées.</li> </ul>	<p>Pour les systèmes avec des revêtements en pierres agrafées ou attachées, il convient de retenir l'activité « revêtements de façades attachés, agrafés ou collés ».</p> <p>Pour les systèmes comprenant un isolant thermique extérieur associés à des parements préfabriqués ou sous un bardage, retenir l'activité « bardage de façades ».</p> <p>L'isolation thermique extérieure des couvertures (sarking) relève de l'activité de couvreur.</p> <p>Attention la présence d'une ETN (Enquête de Technique Nouvelle) ne rend pas les travaux de technique courante.</p>		
Façades rideaux			Concerne l'activité « Façades rideaux ».		
Systèmes sous revêtements de façades, attachés, agrafés ou collés			Concerne l'activité « Revêtements de façades attachés, agrafés ou collés ».		
<b>Menuiseries extérieures</b>		Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, à l'exclusion des verrières <b>de superficie supérieures à 100 m<sup>2</sup></b> , des vérandas, des façades-rideaux, des façades-semi-rideaux et des façades-panneaux. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate,</li> <li>▪ calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie,</li> <li>▪ mise en œuvre des fermetures et des protections solaires intégrées ou non,</li> <li>▪ habillage et liaisons intérieures et extérieures,</li> <li>▪ escaliers et garde-corps,</li> <li>▪ installation de stands,</li> <li>▪ <b>verrière de superficie inférieure à 100 m<sup>2</sup></b>.</li> </ul> Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vitrerie et miroiterie,</li> <li>▪ alimentations, commandes et branchements électriques,</li> <li>▪ traitement préventif,</li> <li>▪ zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.</li> </ul> <b>Cette activité ne comprend pas :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les platelages extérieurs,</li> <li>▪ le traitement curatif des bois.</li> </ul>	<p>Les façades ou murs rideaux ne rentrent pas dans l'activité de menuiseries.</p> <p>Ce sont des ouvrages plus complexes pour lesquels il convient de s'assurer de l'étanchéité de l'ensemble d'une paroi et pas de la seule menuiserie (voir activité « Façades rideaux »).</p> <p>Attention, dans le cas de réalisation de façades semi rideau et de façades panneau, il peut être incorporés des menuiseries en bandes qui restent une activité de menuiserie.</p> <p>Dans ces cas particuliers, un menuisier extérieur peut être amené à intervenir sur ces façades bien que restant dans son activité.</p> <p>Sont compris dans l'activité les raccords éventuels d'isolation et de doublage, inhérents à la pose de menuiseries.</p>		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Clos et couvert






Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Traitement curatif			Concerne l'activité « traitement contre les insectes xylophages et les champignons ».		
Platelages extérieurs			Concerne l'activité « platelages extérieurs ».		
<b>Bardages de façades</b>		<p>Réalisation de bardages par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant, à l'exclusion des façades-rideaux, façades-semi-rideaux et façades-panneaux.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de vêtiture et vêtage. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique,</li> <li>zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.</li> </ul>	<p>Les bardages sont à la fois les systèmes traditionnels avec ossature et éléments de type ardoise, tuiles, clins, ou les panneaux métalliques posés directement sur les ossatures de bâtiment type industriel.</p> <p>Les vêtages et les vêtures sont des parements composés d'éléments préfabriqués fixés (avec ou sans isolant) rapportés sur un mur de façade. Les vêtures se distinguent des vêtages par l'adjonction, en usine, d'un isolant sur le parement sont des éléments préfabriqués comprenant un isolant et son parement, directement à fixer sur la façade.</p> <p>L'isolation thermique visée ici doit être accessoire ou complémentaire à la réalisation de bardages par mise en œuvre de clins ou panneaux. Sinon l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) relève de l'activité spécifique « Isolation Thermique par l'extérieur ».</p> <p>A noter que la partie bardage des murs semi rideaux est couverte au titre de l'activité.</p>		
<b>Façades rideaux</b>	Préciser les types d'ouvrages (bât, publics, centres commerciaux, immeubles ...), les surfaces maximum concernées, les hauteurs maximum des ouvrages concernés, le nombre de chantier réalisés par an.	<p>Réalisation de façades-rideaux, façades-semi-rideaux, façades-panneaux, quel que soit le matériau et la technique utilisés, y compris la mise en place des éléments de remplissage.</p> <p>Cette activité comprend la réalisation de verrières.</p> <p><b>Cette activité ne comprend pas les panneaux photovoltaïques intégrés ou rapportés.</b></p>	<p>Les façades rideaux sont des ensembles composées d'une ossature et d'ensembles menuisés qui viennent constituer la paroi extérieure d'un bâtiment alors que les menuiseries (fenêtres, portes, ...) sont des ouvrages qui viennent s'insérer dans une paroi.</p> <p>Les VEC sont des vitrages collés en usine sur des cadres métalliques qui seront fixés sur une ossature d'un mur rideau.</p> <p>Les VEA sont des vitrages qui ont été percés pour passer les attaches qui les maintiendront à une ossature.</p> <p>Les VEP (parcloses) sont des vitrages maintenus dans des cadres par des parcloses qui ferment les feuillures (système le plus souvent utilisé en menuiserie).</p> <p>La réalisation des coussins gonflables en matière synthétique (type ETFE) n'est comprise dans cette activité et concerne l'activité « Structures et couvertures textiles ».</p>		
Utilisation de techniques de VEC (vitrages extérieurs collés)	Préciser les types d'ouvrages (bât, publics, centres commerciaux, immeubles ...), les surfaces maximum concernées, les hauteurs maximum des ouvrages concernés.	Utilisation de techniques de VEC (vitrages extérieurs collés) pour la réalisation de façades rideaux ou de verrières.	Les VEC sont des vitrages collés en usine sur des cadres métalliques qui seront fixés sur une ossature d'un mur rideau.		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées





# Activités Bâtiment

## Clos et couvert

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Utilisation de techniques de VEA (vitrages extérieurs attachés ou agrafés)	Préciser les types d'ouvrages (bât, publics, centres commerciaux, immeubles ...), les surfaces maximum concernées, les hauteurs maximum des ouvrages concernés.	Utilisation de techniques de VEA (vitrages extérieurs attachés ou agrafés) pour la réalisation de façades rideaux ou de verrières.	Les VEA sont des vitrages qui ont été percés pour passer les attaches qui les maintiendront à une ossature.		
Panneaux photovoltaïques intégrés ou rapportés			Nécessité de procéder par attestation nominative.		
<b>Structures et couvertures textiles</b>		Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées. Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.			
<b>Revêtements de façades attachés, agrafés ou collés</b>		Réalisation de revêtement vertical en matériaux durs, naturels ou artificiels utilisant des techniques d'agrafages ou d'attaches <b>ou de collages</b> . Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'isolation thermique par l'extérieur.	L'isolation thermique visée ici doit être accessoire ou complémentaire à la réalisation de pierres attachées ou agrafées. Sinon l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) relève de l'activité spécifique « Isolation Thermique par l'extérieur ».		
<b>Verrières - Vérandas</b>		Réalisation de verrières et vérandas en tous matériaux, y compris la couverture utilisant des éléments de remplissage en résine, en plastique, en verre, en polycarbonate et en panneaux sandwichs, à l'exclusion des fondations, des structures maçonnées et des capteurs solaires. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate et ceux contribuant à l'isolation thermique,</li> <li>mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, y compris les raccordements électriques accessoires,</li> <li>zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux.</li> </ul>	Une véranda est une structure légère comprenant une toiture et des façades pour la plupart vitrées. La verrière désigne une grande paroi vitrée, le plus souvent en couverture donc inclinée, mais aussi parfois verticale, composée d'éléments vitrés. Une verrière peut donc désigner les façades vitrées d'une véranda voire sa couverture si elle est vitrée. Schématiquement, une véranda est un volume habitable, une verrière seulement une paroi. Les verrières ou les serres (de jardin ou agricole) d'une superficie supérieure à 100m <sup>2</sup> concernent la sous activité « Verrières de superficie supérieure à 100 m <sup>2</sup> ». Les verrières ou les serres (de jardin ou agricole) de superficie inférieure à 100 m <sup>2</sup> sont incluses dans l'activité de base. A noter que les capteurs solaires concernent les activités « plomberie » ou « chauffage » (pour les capteurs thermiques) et « installations photovoltaïques » pour les autres.		
Verrières de superficie supérieure à 100 m <sup>2</sup>		Réalisation de verrières et serres en tous matériaux, avec vitrages en matière minérale (verre) ou organique (polycarbonate...) ou en panneaux sandwichs, d'une superficie de parois supérieure à 100 m <sup>2</sup> , à l'exclusion des fondations, des structures maçonnées et des capteurs solaires.			

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Menuiseries intérieures</b>		<p>Réalisation de menuiseries intérieures y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, à l'exclusion des éléments structurels ou porteurs. Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pose de portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,</li> <li>▪ installation de stands, agencements et mobiliers,</li> <li>▪ mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate,</li> <li>▪ habillage et liaisons intérieures et extérieures.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vitrerie et miroiterie,</li> <li>▪ mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,</li> <li>▪ <b>traitement préventif des bois.</b></li> </ul> <p><b>Cette activité ne comprend pas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>l'aménagement de cuisines,</b></li> <li>▪ <b>l'aménagement de salles de bains,</b></li> <li>▪ <b>le traitement curatif des bois.</b></li> </ul>	Comprend les travaux de menuiserie réalisés pour les stands, expositions et fêtes en plein air.		
Parquets pour sols sportifs		<p>Réalisation de parquets à usage sportif</p> <p>Cette activité comprend : le revêtement en bois, l'ossature secondaire éventuelle, les systèmes d'isolation et barrières anti-humidité.</p> <p>Cette activité ne comprend pas les éléments structurels servant de support.</p>	<p>Les parquets pour sols sportifs allient des exigences en terme de sécurité et de performance, pour des sollicitations supérieures à des parquets courants.</p> <p>Ce sont des revêtements complexes permettant à la fois une déformation en sous-face amortissant les chocs et une rigidité en surface, facteur de performance (NF DTU 51.1 et NF EN 14904). Qualisport « parquet cloué bois ». Qualibat 6263.</p>		
Traitement curatif			Concerne l'activité « Traitement contre les insectes xylophages et les champignons ».		
Aménagement de cuisines			Concerne l'activité « Aménagement de Cuisines domestiques ».		
Aménagement de salle de bains			Concerne l'activité « Aménagement de salles de bains domestiques ».		



# Activités Bâtiment

## Divisions aménagements

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Aménagement de Cuisines domestiques</b>		<p>Réalisation d'aménagement de cuisines domestiques, <b>comportant la fabrication et la pose des meubles.</b></p> <p>Cette activité comprend, <b>pour les seuls travaux d'aménagement de cuisines domestiques</b>, les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plomberie,</li> <li>▪ électricité,</li> <li>▪ ventilation,</li> <li>▪ plâtrerie,</li> <li>▪ menuiserie intérieure,</li> <li>▪ revêtement de sol et mural,</li> <li>▪ peinture intérieure,</li> <li>▪ <b>Fourniture et pose des appareils électroménagers .</b></li> </ul> <p>Ne sont pas compris les travaux <b>modifiant</b> les éléments structurels ou porteurs.</p>	<p>Si le prospect fait uniquement de l'aménagement de cuisine, il n'est pas nécessaire de cocher l'activité « menuiserie intérieure ».</p>		
Cuisines collectives et / ou professionnelles		<p>Réalisation de cuisines collectives et/ou professionnelles.</p> <p>Outre les activités comprises dans la définition d'aménagement de cuisines, cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ construction et d'installation des chambres froides associées.</li> </ul> <p>Cette activité ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ étanchéité de planchers intermédiaires.</li> </ul>	<p>Il s'agit de cuisines professionnelles pour collectivités, structures scolaires et hospitalières, restaurants, hôtels, ateliers pour traiteurs, etc ...</p> <p>L'étanchéité de planchers intermédiaires concerne l'activité « sols de cuisines collectives - salles d'eau collectives ».</p>		
<b>Aménagement de salles de bains domestiques</b>		<p>Réalisation d'aménagement des salles de bains domestiques.</p> <p>Cette activité comprend, <b>pour les seuls travaux d'aménagement de salles d'eau et salles de bains</b>, les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ plomberie,</li> <li>▪ électricité,</li> <li>▪ ventilation,</li> <li>▪ plâtrerie,</li> <li>▪ menuiserie intérieure,</li> <li>▪ miroiterie,</li> <li>▪ revêtement de sol et mural,</li> <li>▪ peinture intérieure,</li> <li>▪ <b>systèmes d'étanchéité et/ou de protection à l'eau.</b></li> </ul> <p>Ne sont pas compris les travaux <b>modifiant</b> les éléments structurels ou porteurs.</p>	<p>Si le prospect fait uniquement de l'aménagement de salle de bains, il n'est pas nécessaire de cocher l'activité « menuiserie intérieure » ou « revêtements en matériaux durs ».</p> <p>Comprend l'installation de baignoires-spas et de cabines de saunas et hammams.</p> <p>Ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les piscines intérieures et bassins de nage,</li> <li>▪ les salles de bains d'hôtels (ou assimilé) ou équipements publics.</li> </ul>		

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées





Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Plâtrerie - staff - stuc-gypserie</b>		<p>Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur y compris la mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à la sécurité incendie.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ menuiseries intégrées aux cloisons,</li> <li>▪ doublage thermique ou acoustique intérieur.</li> </ul>	<p>Les conduits de désenfumage (sécurité incendie) en staff, plaques ou carreaux de plâtre sont inclus dans cette activité.</p>		
<b>Serrurerie - Métallerie</b>		<p>Réalisation de serrurerie, ferronnerie et métallerie, à l'exclusion des charpentes métalliques et des vérandas. Cette activité comprend les travaux de planchers, escaliers, garde-corps, fermetures et protections, en métal.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ protection contre les risques de corrosion,</li> <li>▪ installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,</li> <li>▪ mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate,</li> <li>▪ mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.</li> </ul> <p><b>Cette activité ne comprend pas la réalisation de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fenêtres et portes fenêtres,</li> <li>▪ Façades-rideaux,</li> <li>▪ Verrières d'une superficie &gt; à 100 m<sup>2</sup>.</li> </ul> <p><b>Ne sont pas compris les travaux modifiant les éléments structurels ou porteurs.</b></p>	<p>Visé également la ferronnerie.</p> <p>Les portes, volets et portails relèvent de cette activité ou de l'activité « Menuiseries extérieures ».</p> <p>L'isolation thermique visée ici doit être accessoire ou complémentaire à la réalisation de serrurerie et métallerie. Dans le cas contraire, il convient de déclarer les activités correspondantes : « Isolation thermique intérieure - acoustique - frigorifique » ou « Isolation Thermique par l'extérieur ».</p> <p>Les modifications structurelles relèvent des activités « charpente métallique » et/ou « maçonnerie ».</p>		
Vérandas			Concerne l'activité « Verrières - Vérandas ».		
Fenêtres et portes fenêtres			Concerne l'activité « Menuiseries extérieures ».		
Verrières de superficie supérieure à 100 m <sup>2</sup>			Concerne l'activité « Façades rideaux ».		
Façades rideaux			Concerne l'activité « Façades rideaux ».		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Divisions aménagements

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Vitrierie - Miroiterie</b>		<p>Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, ainsi que les produits en résine, en plastique ou en polycarbonate, à l'exclusion des techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA).</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.</p> <p><b>Cette activité ne comprend pas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réalisation des façades-rideaux,</li> <li>▪ La réalisation de verrières d'une superficie &gt; à 100 m<sup>2</sup>,</li> <li>▪ La réalisation de vérandas,</li> <li>▪ La réalisation de fenêtres et portes fenêtres.</li> </ul>			
Fenêtres et portes fenêtres			Concerne l'activité « Menuiseries extérieures ».		
Verrières de superficie supérieure à 100 m <sup>2</sup>			Concerne l'activité « Façades rideaux ».		
Vérandas			Concerne l'activité « Verrières - Vérandas ».		
Façades rideaux			Concerne l'activité « Façades rideaux ».		
<b>Peinture décorative intérieure et extérieure</b>		<p>Réalisation de peinture, y compris les revêtements peinture épais, semi-épais ou minéral épais (RPE, RSE, RME), de ravalement en peinture, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales, y compris les plafonds tendus.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ nettoyage, sablage, grenailage,</li> <li>▪ enduits décoratifs intérieurs.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ menuiseries intérieures,</li> <li>▪ revêtements en faïence,</li> <li>▪ isolation acoustique et thermique par l'intérieur.</li> </ul> <p>Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation, d'étanchéité et les sols coulés <b>ainsi que l'isolation thermique par l'extérieur.</b></p>	<p>Les revêtements plastiques épais et semi épais qu'il convient de nommer maintenant sous le nom de REVETEMENTS PEINTURE EPAIS n'ont pas de fonction d'étanchéité et sont uniquement décoratifs.</p> <p>Les entreprises voulant réaliser des travaux d'imperméabilisation ou d'étanchéité de façade doivent déclarer l'activité « Revêtements de façades par enduits avec ou sans fonction d'imperméabilisation et/ou d'étanchéité, ravalements ».</p> <p>Vise également le ravalement des façades en pierre par nettoyage/sablage/grenailage, sauf s'il s'agit de la reconstruction ou réparation de ces façades, qui relève de l'activité maçonnerie ou revêtement de façade par enduits voire revêtements de façade agrafés, attachés ou collés.</p>		
Isolation thermique par l'extérieur			Concerne l'activité « isolation thermique par l'extérieur ».		





Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées





# Activités Bâtiment

## Divisions aménagements

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Revêtements intérieurs de surfaces en matériaux souples et parquets</b>		Réalisation en intérieur de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, y compris pour les sols sportifs, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre matériau relevant des mêmes techniques de mise en œuvre. Ne sont pas compris les travaux de sols coulés.			
Sols sportifs		Réalisation de revêtements de sols souples ou parquets (y compris lambourdes) à usage sportif. Cette activité ne comprend pas les éléments structurels servant de support. Ne sont pas compris les travaux de sols coulés.			
Sols conducteurs et anti-rayons X		Réalisation de sols ayant des caractéristiques définies en termes de conductivité et de dissipation électrique, ou limitant la propagation de rayons X. Cette activité ne comprend pas les éléments structurels servant de support. Ne sont pas compris les travaux de sols coulés.			
<b>Platelage extérieur</b>	Fournir un dossier technique contenant au minimum les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les certifications CTB WPC pour les bois composites, fournisseur,</li> <li>▪ Nom des essences utilisées pour les lames et les lambourdes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- feuillus tempérés : ...</li> <li>- feuillus exotiques : ...</li> <li>- résineux : ...</li> </ul> </li> <li>▪ La classe d'emploi des bois,</li> <li>▪ En cas de traitement de préservation, préciser sa nature, sa classe (suivant NF B 54-40).</li> </ul> + remettre la fiche prévention.	<b>Réalisation de platelages extérieurs de terrasse en bois, bois résine ou matériaux de synthèse.</b> <b>Cette activité comprend les travaux de mise en œuvre, des lames, des lambourdes, de leur calage et de pose de plots ainsi que les traitements de préservation des bois.</b>	Les ouvrages de structure en bois destinés à surélever le platelage, relèvent de l'activité charpente et non de l'activité platelage.		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Dossier technique.

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Divisions aménagements


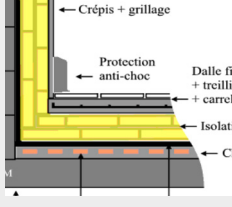


Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Revêtements de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés</b>		<p>Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors revêtements agrafés ou attachés), chapes sols coulés à base de résine, sols coulés à base hydraulique (béton ciré).</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes,</li> <li>étanchéité, sous carrelage non immergé, à l'intérieur de locaux, <b>limitée aux salles de bains et d'eau privatives,</b></li> <li>étanchéité, sous carrelage, lorsqu'elle domine une partie non close du bâtiment,</li> <li>protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence <b>dont les systèmes de protections contre les eaux sous carrelage (SPEC).</b></li> </ul> <p>Ne sont pas compris les travaux d'étanchéité sous carrelage de toiture-terrasse, de piscine ou de cuvelage.</p>	<p>Les SPEC ne sont pas des étanchéités mais une protection contre les eaux sous carrelage. C'est une prestation que tout carreleur est amené à réaliser.</p> <p>L'étanchéité sous carrelage non immergé concerne uniquement les salles d'eau et de bains de type privatif.</p> <p>Pour les autres locaux, il convient de retenir l'activité « étanchéité toitures terrasses et planchers intérieurs ».</p> <p>Cette activité vise la mise en œuvre de revêtements horizontaux et verticaux, en intérieur et extérieur.</p> <p>Sont couverts par cette activité les travaux de marbrerie lorsqu'il s'agit de revêtements de surface et non lorsqu'il s'agit de marbrerie funéraire.</p> <p>Comprend les chapes destinées aux planchers chauffants.</p>		
Sols coulés à base de résine de synthèse pour locaux industriels et sols sportifs	Communiquer les fiches systèmes et leurs classements PMC. (propriétés mécaniques et chimiques)	Réalisation de revêtements de sols coulés à base de résine de synthèse ayant des performances mécaniques et chimiques adaptés à l'activité industrielle et sportive.	<p>Le classement PMC (propriétés mécaniques et chimiques) s'applique aux locaux à usage industriel caractérisés par la prédominance de sollicitations mécaniques et chimiques importantes.</p> <p>Attention la présence d'une ETN (Enquête de Technique Nouvelle) ne rend pas les travaux de technique courante.</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Fiches système et classement PMC des résines de synthèse.
Sols conducteurs, anti-rayons X		<p>Réalisation de sols ayant des caractéristiques définies en termes de conductivité et/ou de dissipation électrique, ou limitant la propagation de rayons X.</p> <p>Cette activité ne comprend pas les éléments structurels servant de support.</p>			
Sols de cuisines collectives - salles d'eau collectives		<p>Réalisation de revêtement de sols de cuisines ou salles d'eau collectives, en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels.</p> <p>Cette activité comprend l'étanchéité sous carrelage non immergé à l'intérieur des locaux.</p>	Le terme « collectives » correspond à tout usage qui n'est ni privatif ni domestique.		

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Divisions aménagements

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Isolation thermique intérieure - acoustique - frigorifique		Réalisation de travaux d'isolation thermique, acoustique ou frigorifique intérieure. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> <li>isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages,</li> <li>isolation et traitement acoustique,</li> <li>isolation frigorifique de locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures,</li> <li>calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils,</li> <li>mise en œuvre d'isolant par projection de produits fibreux et pâteux (flocages) ou de procédés par plaques, pour réaliser des protections incendie.</li> </ul> Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de revêtements et menuiseries intérieurs.	Le calorifugeage des canalisations des liquides frigorigènes relève de compétences spécifiques en raison de risques de condensation et de corrosion des canalisations.  Les activités de sécurité et protection incendie concernent l'activité « plâtrerie, staff, stuc, gypserie ».		
Isolation de chambres froides d'une capacité supérieure à 20 M <sup>3</sup>		Réalisation de travaux d'isolation frigorifique de locaux réfrigérés d'un volume supérieur à 20 m <sup>3</sup> . Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'isolation des zones en relation avec la chambre froide (notamment l'isolation sous dallage et systèmes anti congélation du sol). Cette activité ne comprend pas la mise en œuvre des réseaux de ventilation-réfrigération-climatisation et électriques.	Comprend le cloisonnement ainsi que les portes, ouvertures, volets mais uniquement l'isolation des réseaux intérieurs au local si besoin. Il faut distinguer les chambres froides positives (température intérieure > 0°C) et les chambres froides négatives (température intérieure < 0°C).		
Isolation antivibratile		Réalisation de travaux visant à atténuer les phénomènes vibratoires provenant d'un équipement de l'ouvrage. Cette activité ne comprend pas l'isolation de phénomènes vibratoires et/ou sismiques d'origine extérieure à l'ouvrage.	Il s'agit de mettre en place des résiliants ou plots sous équipements. Cela ne concerne pas l'isolation des structures vis-à-vis de phénomènes vibratoires tels que ceux issus des réseaux ferrés ou sismiques (notamment boîtes à ressort qui relèvent de l'activité « maçonnerie »).		
Traitement acoustique de salles de spectacle, studios d'enregistrement, ou tous locaux assimilés		Réalisation de travaux visant à atteindre des caractéristiques acoustiques prédéfinies liées à l'usage du local. Cette activité ne comprend pas l'isolation de phénomènes sismiques d'origine extérieure à l'ouvrage.	Cette activité vise tout traitement acoustique des salles de spectacles, auditoriums, studios ou locaux assimilés.		
Calorifugeage		Réalisation de l'isolation thermique de réseaux et de leurs accessoires.	Il s'agit d'une coquille isolant les canalisations transportant des liquides ou de la vapeur et permettant de réduire les déperditions thermiques ou d'éviter les phénomènes de condensation.		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Lots techniques



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Plomberie – Installations sanitaires		<p>Réalisation d'installations ou de pose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>distribution, évacuation d'eau chaude et froide sanitaires,</li> <li><b>appareils de production d'eau chaude sanitaire y compris la pose de capteurs solaires thermiques et les appareils aérothermiques (chauffe-eau thermodynamique),</b></li> <li>appareils sanitaires,</li> <li>réseaux de distribution de fluide <b>basse pression</b> ou de gaz,</li> <li>réseaux de distribution de chauffage par eau, y compris les radiateurs,</li> <li>gouttières, descentes d'eaux pluviales et solins,</li> <li><b>colonnes sèches et humides.</b></li> </ul> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>plâtrage technique, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li><b>chapes d'enrobage des circuits de chauffage,</b></li> <li>calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>raccordement électrique du matériel.</li> </ul> <p>Ne sont pas comprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>la mise en œuvre de PAC (Pompes A Chaleur),</b></li> <li><b>la réalisation d'installation de tout appareil de production de chauffage d'une puissance supérieure à 25 KW,</b></li> <li>la réalisation d'installations de géothermie,</li> <li>la pose de capteurs solaires intégrés <b>autres que ceux destinés à la seule production d'eau chaude sanitaire.</b></li> </ul>	<p>Le plombier est limité dans ses interventions aux seuls moyens de production d'eau chaude sanitaire.</p> <p>Pour la réalisation des seules installations de chauffage, il convient de retenir l'activité « Chauffage et installations thermiques ».</p> <p>La basse pression s'entend inférieure à 10 bars.</p> <p>La pose des panneaux solaires thermiques (intégrés ou surimposés) en toiture, destinés à la production d'eau chaude, peut être réalisée par le plombier ou donnée en sous-traitance.</p> <p>La réalisation d'installations de réseaux de fluide ou de gaz vise les fluides médicaux ou spéciaux, le vide, le gaz.</p> <p>Les réseaux industriels de process sont les réseaux de canalisation transportant des fluides propre à l'activité de l'industriel (transport de pétrole gaz, ...). Il s'agit de tous les réseaux ne participant pas au chauffage ou aux installations sanitaires du bâtiment.</p>		
Installation de capteurs à énergie solaire thermique > 30 m²		<p>Réalisation d'installations de capteurs solaires thermiques permettant la production d'eau chaude pour les circuits ECS (eau chaude sanitaire), et/ou de chauffage (d'intérieur ou d'eau de piscine).</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la mise en œuvre des capteurs intégrés ou surimposés, y compris l'installation de la boucle de transfert, le ballon de stockage, l'échangeur et la pompe de circulation,</li> <li>L'installation de chauffe-eau solaire en production partielle d'eau chaude sanitaire.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires suivants, nécessaires à l'installation des capteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>raccordements électriques,</li> <li>mise au point des systèmes de régulation,</li> <li>zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,</li> <li>réalisation d'écran sous-toiture,</li> <li>installation de parafoudre,</li> <li>raccords d'étanchéité.</li> </ul>	<p>Un panneau solaire thermique est constitué généralement d'un coffre rigide et vitré, à l'intérieur duquel une plaque et des tubes métalliques noirs (absorbent), qui reçoivent le rayonnement solaire, chauffent un liquide caloporteur (antigel).</p> <p>Ces panneaux permettent le chauffage direct de l'eau et sont donc à ne pas confondre avec les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité.</p> <p>Attention la présence d'une ETN (Enquête de Technique Nouvelle) ne rend pas les travaux de technique courante.</p>		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Lots techniques

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Réseaux industriels de process	Préciser le type d'ouvrages où sont installés les réseaux de process : hôpitaux, salles blanches ... et fournir les agréments dont dispose l'entreprise.	<p>Installation de plomberie nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la production, le stockage, la distribution, les dispositifs de régulation et de contrôle, les moyens terminaux de raccordement de fluides tels que : oxygène, azote, protoxyde d'azote, vide, air comprimé,</li> <li>la mise en œuvre de l'installation de production et / ou de stockage,</li> <li>le réseau de transfert et de régulation des fluides.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>raccordements électriques nécessaires au bon fonctionnement des installations,</li> <li>raccordement et mise au point des systèmes de régulation.</li> </ul>	<p>Concerne par exemple les installations hospitalières ou de laboratoires (fluides médicaux), les réseaux pneumatiques ...</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI agréments de l'entreprise.
Installations de protection contre l'incendie (RIA et sprinklage)	Préciser le type d'ouvrages où sont installées les protections incendie : hôpitaux, salles blanches, centres logistiques, salles informatiques, autres ...	<p>Installations de protection incendie sous pression d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à partir d'un réseau allant de l'arrivée d'eau jusqu'aux têtes de sprinklers ou lances RIA, intégrant la circulation et les équipements associés.</li> </ul> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>prestations électriques associées,</li> <li>réalisation de la réserve d'eau non maçonnée,</li> <li>installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement.</li> </ul>	<p>Les réserves d'eau maçonnées concernent l'activité maçonnerie.</p>		<input type="checkbox"/>

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Lots techniques

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Chauffages et installations thermiques		<p>Réalisation d'installations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>production, distribution, évacuation de chauffage, de rafraîchissement <b>et/ou de climatisation</b>, y compris les pompes à chaleur, <b>les chaudières à bois, les installations solaires thermiques et les poêles,</b></li> <li>production et distribution d'eau chaude sanitaire,</li> <li>ventilation mécanique contrôlée (V.M.C),</li> <li><b>puits canadiens et provençaux.</b></li> </ul> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>platalage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li><b>chapes d'enrobage des circuits de chauffage,</b></li> <li>tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>raccordement électrique du matériel,</li> <li>installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.</li> </ul> <p>Ne sont pas comprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la réalisation du système de captage géothermique,</li> <li>la pose de capteurs solaires intégrés <b>autres que ceux destinés à la seule production d'eau chaude sanitaire,</b></li> <li>la réalisation d'inserts et cheminées.</li> </ul>	<p>Le plombier est limité dans ses interventions aux seuls moyens de production d'eau chaude sanitaire.</p> <p>Pour la réalisation des seules installations de chauffage, il convient de retenir l'activité « Chauffage et installations thermiques ».</p> <p>La basse pression s'entend inférieure à 10 bars.</p> <p>La pose des panneaux solaires thermiques (intégrés ou surimposés) en toiture, destinés à la production d'eau chaude, peut être réalisée par le plombier ou donnée en sous-traitance.</p> <p>La réalisation d'installations de réseaux de fluide ou de gaz vise les fluides médicaux ou spéciaux, le vide, le gaz.</p> <p>Les réseaux industriels de process sont les réseaux de canalisation transportant des fluides propre à l'activité de l'industriel (transport de pétrole gaz, ...). Il s'agit de tous les réseaux ne participant pas au chauffage ou aux installations sanitaires du bâtiment.</p>		
Installation de capteurs à énergie solaire thermique > 30 m²		<p>Réalisation d'installations de capteurs solaires thermiques permettant la production d'eau chaude pour les circuits ECS (eau chaude sanitaire), et/ou de chauffage (d'intérieur ou d'eau de piscine).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cette activité comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>la mise en œuvre des capteurs intégrés ou sur imposés, y compris l'installation de la boucle de transfert, le ballon de stockage, l'échangeur et la pompe de circulation.</li> <li>L'installation de chauffe-eau solaire en production partielle d'eau chaude sanitaire.</li> </ul> </li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires suivants, nécessaires à l'installation des capteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>raccordements électriques,</li> <li>mise au point des systèmes de régulation,</li> <li>zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,</li> <li>réalisation d'écran sous-toiture,</li> <li>installation de parafoudre,</li> <li>raccords d'étanchéité.</li> </ul>	<p>Un panneau solaire thermique est constitué généralement d'un coffre rigide et vitré, à l'intérieur duquel une plaque et des tubes métalliques noirs (absorbteurs), qui reçoivent le rayonnement solaire, chauffent un liquide caloporteur (antigel).</p> <p>Ces panneaux permettent le chauffage direct de l'eau et sont donc à ne pas confondre avec les panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité.</p> <p>Attention la présence d'une ETN (Enquête de Technique Nouvelle) ne rend pas les travaux de technique courante.</p>		

Activités Principales
 Activités Connexes aux Activités Principales
 Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Lots techniques



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Installations de froid industriel		<p>Travaux d'installation de froid industriel comprenant tous matériels de production et distribution frigorifique, pour des locaux nécessitant des conditions de température basses spécifiques.</p> <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ raccordements électriques,</li> <li>▪ mise au point des systèmes de régulation,</li> <li>▪ zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,</li> <li>▪ raccords d'étanchéité.</li> </ul>	<p>Cette activité comprend le refroidissement d'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des entrepôts frigorifiques, tunnels de réfrigération et/ou de congélation,</li> <li>▪ des salles propres,</li> <li>▪ usines agro alimentaires ...</li> </ul>		
Maintenance, réparation et entretien d'installations non réalisées par le prestataire, desservant une surface > 15 000 m <sup>2</sup>		<p>Cette activité comprend le nettoyage, le contrôle, la décontamination, et tous travaux préventifs et curatifs nécessaires au maintien du bon fonctionnement des installations desservant des surfaces supérieures à 15 000 m<sup>2</sup>.</p>	<p>Travaux de maintenance, entretien, réparation et décontamination des conduits verticaux et horizontaux, des bouches et grilles.</p> <p>Cette activité comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ brossage et nettoyage par aspiration des collecteurs des chambres de dépression et des turbines,</li> <li>▪ démontage des plaques de protection et bouchons-vérification et changement des filtres éventuels,</li> <li>▪ ramonage mécanique des conduits verticaux, contrôle d'étanchéité et de corrosion,</li> <li>▪ nettoyage humide des bouches d'extraction, contrôle des bouches d'entrée d'air,</li> <li>▪ remplacement des conduits souples, si nécessaire,</li> <li>▪ contrôle des hottes mécaniques.</li> </ul>		
Installations thermiques d'une pression > 10 bars ou d'une température > 130°C (notamment réseaux primaires de chauffage urbain)		<p>Cette activité comprend, pour les installations d'une pression &gt; 10 bars ou d'une température &gt; 130°C :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la production de chaleur,</li> <li>▪ la réalisation de réseaux de distribution de chauffage transportant des fluides caloporteurs jusqu'à l'échangeur de l'utilisateur final.</li> </ul>	<p>Cette activité ne comprend pas les interventions sur des réseaux de chauffage urbain, exclus de notre traité de réassurance.</p>		
Chaufferie d'une puissance supérieure à 70 KW		<p>Réalisation d'installations thermiques d'une puissance supérieure à 70 KW.</p>	<p>Cette activité concerne des installations thermiques implantées dans des locaux répondant à des exigences réglementaires spécifiques (notamment en terme de ventilation, isolation coupe-feu ...).</p> <p>Le seuil de 70 KW est donné par l'Arrêté du 23/06/1978. Il s'entend pour l'installation globale et non par chaudière (en cas d'installation avec plusieurs chaudières par exemple).</p>		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Lots techniques

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Fumisterie</b>		<p>Réalisation d'installations de poêles, inserts, cheminées et de systèmes d'évacuation des produits de combustion.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de ramonage. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ raccords d'enduits divers,</li> <li>▪ calorifugeage des conduits,</li> <li>▪ revêtements en carreaux et panneaux de faïence,</li> <li>▪ réfection des souches,</li> <li>▪ réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>▪ pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.</li> </ul> <p>Ne sont pas compris la réalisation de fours et cheminées industriels.</p>	<p>Pour les conduits de désenfumage (sécurité incendie), il convient de se référer aux activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ « plâtrerie staff », pour les conduits en staff, plaques ou carreaux de plâtre,</li> <li>▪ « Installations d'aéraulique, de climatisation et de conditionnement d'air », pour les conduits métalliques,</li> <li>▪ « maçonnerie », pour les conduits maçonnés.</li> </ul>		
Pose d'inserts et/ou de poêles		<p>Réalisation d'installation de poêles et d'inserts.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les conduits de fumée et de raccordement, y compris le tubage,</li> <li>▪ Les conduits d'amenée d'air, quand ils sont nécessaires.</li> </ul> <p>Et les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Isolation, habillage et remplissage,</li> <li>▪ les conduits de transport d'air chaud,</li> <li>▪ Les grilles de ventilation,</li> <li>▪ les raccordements électriques éventuels.</li> </ul>			
<b>Installations d'aéraulique, de climatisation et de conditionnement d'air</b>		<p>Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>▪ tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>▪ calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>▪ raccordement électrique du matériel,</li> <li>▪ installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.</li> </ul> <p>Ne sont pas compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la réalisation du système de captage géothermique,</li> <li>▪ la pose de capteurs solaires intégrés.</li> </ul>	<p>Ces installations utilisent pour la plupart des groupes froids (qui ne sont pas autre chose que des pompes à chaleur) dont le captage de la chaleur se fait par aérothermie soit par géothermie.</p> <p>Pour les installations utilisant des techniques de géothermie, retenir l'activité spécifique « géothermie ».</p> <p>Les installations de froid industriel ont pour destination l'obtention d'une température, d'une hygrométrie voire d'un niveau d'empoussièremment pour satisfaire une activité professionnelle ou un process industriel. Ces installations sont proches du process. Elles peuvent être réalisées pour des locaux frigorifiques, pour des salles propres, pour des tunnels de surgélation.</p> <p>Les conduits de désenfumage métalliques (sécurité incendie) sont inclus dans cette activité.</p>		


Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées





# Activités Bâtiment

## Lots techniques

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Maintenance, réparation et entretien d'installations non réalisées par le prestataire, desservant une surface > 15 000 m <sup>2</sup>		Cette activité comprend le nettoyage, le contrôle, la décontamination, et tous travaux préventifs et curatifs nécessaires au maintien du bon fonctionnement des installations desservant des surfaces supérieures à 15 000 m <sup>2</sup> .	Travaux de maintenance, entretien, réparation et décontamination des conduits verticaux et horizontaux, des bouches et grilles. Cette activité comprend notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ brossage et nettoyage par aspiration des collecteurs des chambres, de dépression et des turbines,</li> <li>▪ démontage des plaques de protection et bouchons-vérification et changement des filtres éventuels,</li> <li>▪ nettoyage mécanique des conduits verticaux, contrôle d'étanchéité et de corrosion,</li> <li>▪ nettoyage humide des bouches d'extraction, contrôle des bouches d'entrée d'air,</li> <li>▪ remplacement des conduits souples, si nécessaire,</li> <li>▪ contrôle des hottes mécaniques.</li> </ul>		
Installations de froid industriel		Travaux d'installation de froid industriel comprenant tous matériels de production et distribution frigorifique, pour des locaux nécessitant des conditions de température basses spécifiques. Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ raccordements électriques,</li> <li>▪ calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>▪ mise au point des systèmes de régulation,</li> <li>▪ zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,</li> <li>▪ raccords d'étanchéité des réseaux.</li> </ul>	Les installations de froid industriel ont pour objectif l'obtention d'une température, d'une hygrométrie voire d'un niveau d'empoussièrement, définis. Cette activité concerne le refroidissement d'air : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des entrepôts frigorifiques, tunnels de réfrigération et/ou de congélation,</li> <li>▪ usines agro alimentaires,</li> <li>▪ Laboratoires ...</li> </ul>		
Climatisation de salles propres		Cette activité comprend les installations de climatisation de locaux à ambiance contrôlée dont les critères de qualité d'air requis sont d'une exigence supérieure à celle des locaux standards.	Les exigences dans ces locaux sont notamment liées à une température, à une hygrométrie et à un niveau d'empoussièrement définis. Ces locaux sont notamment les salles d'opération, des salles de production informatique, des laboratoires pharmaceutiques ...		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Lots techniques

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Electricité - Télécommunications</b>		<p>Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, hors pose de capteurs solaires.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.),</li> <li>▪ l'installation de groupes électrogènes,</li> <li>▪ la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,</li> <li>▪ la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information,</li> <li>▪ l'installation de système domotique et immotique, y compris la gestion technique centralisée (GTC) et la gestion technique du bâtiment (GTB).</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>chapes de recouvrement des éléments chauffants,</b></li> <li>▪ tranchées, trous de passage, saignées et raccords.</li> </ul>	<p>Le raccordement électrique des panneaux solaires relève de cette activité. La pose de capteurs solaires de tous types est exclue.</p> <p>VDI : voix, données, images.</p> <p>La haute tension concerne les installations électriques dans lesquelles la tension excède 1000 V.</p> <p>Il convient de distinguer HTA (Haute tension A) et HTB. La haute tension B concerne les installations dont la tension excède 50 000 V en courant alternatif et 75 000 V en courant continu.</p> <p>La haute tension B peut être utilisée pour des industries nécessitant de forts courants ou dans des grandes tours de bureau.</p> <p>En cas de défaillance du réseau les immatériels peuvent être très importants. L'activité de base comprend les systèmes de sécurité incendie ou intrusion en deçà de 15 K€ HT. Pour les installation d'un coût supérieur, voir les sous-activités « Détection et/ou protection contre l'incendie d'une valeur unitaire &gt; 15 k€ HT » et/ou « Détection et/ou protection contre le vol, l'intrusion d'une valeur unitaire &gt; 15 K€ HT ».</p>		
Installations Haute Tension B		Intervention sur des installations électriques dont la tension de service est supérieure à 50 000 volts en courant alternatif ou 75 000 volts en courant continu.			
Installation électrique de process industriel		Réalisation d'installations électriques de matériels ou machines concourant exclusivement à l'exercice d'une activité professionnelle.	Si le métier de l'entreprise concerne uniquement du process industriel sans jamais aucune intervention sur les ouvrages, le contrat serait à souscrire en RC.		
Détection et/ou protection contre l'incendie d'une valeur unitaire > 15 k€ HT	Fournir l'agrément des produits (ils doivent être agréés en France APSAD ou organisme équivalent).	<p>Cette activité comprend les installations de courants faibles du SSI (Système de Sécurité Incendie), d'un coût supérieur à 15 k€ HT.</p> <p>Elle inclut l'ensemble des équipements servant à collecter, traiter et effectuer les actions ou ordres nécessaires à la mise en sécurité incendie d'un bâtiment.</p> <p>Cette activité ne comprend pas la réalisation des moyens d'extinction automatiques d'incendie.</p>	<p>La mise en sécurité comprend notamment les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ compartimentage (fermeture des portes et clapets coupe-feu),</li> <li>▪ désenfumage (ouverture des volets, ouvrants en façade, exutoires et mise en fonction des moteurs et turbines de désenfumage),</li> <li>▪ évacuation (déverrouillage des issues de secours, alarme),</li> <li>▪ arrêt de certaines installations techniques,</li> <li>▪ commandes de lutte contre l'incendie.</li> </ul> <p>Le SSI (Système de Sécurité Incendie) a pour objectif de mettre les personnes en sécurité, faciliter l'intervention des pompiers, limiter la propagation de feu et doit donc détecter l'incendie et mettre automatiquement en sécurité un bâtiment.</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Agrément des produits
Détection et/ou protection contre le vol, l'intrusion d'une valeur unitaire > 15 K€ HT		<p>Cette activité comprend les installations de courants faibles, d'une valeur unitaire supérieure à 15 k€ HT, ayant les fonctions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ système d'alarme et détection d'intrusion,</li> <li>▪ télésurveillance,</li> <li>▪ télésécurité,</li> <li>▪ contrôle d'accès.</li> </ul>			

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Lots techniques




Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Installations Photovoltaïques</b>	Remplir le questionnaire spécifique « énergies renouvelables »	<p>Réalisation d'installations photovoltaïques. Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>mise en œuvre de systèmes photovoltaïques,</li> <li>réalisation des installations et branchements électriques associés,</li> <li>raccordement au réseau public,</li> <li>pose de batterie de stockage, de régulateur de charges et de protections dédiées,</li> <li>mise en sécurité de l'installation.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>terrassement et V.R.D,</li> <li><b>structures légères de support de panneaux solaires y compris fondations et gros œuvre associés,</b></li> <li>installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement,</li> <li>zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,</li> <li>réalisation d'écran sous-toiture,</li> <li>installation de parafoudre,</li> <li>raccord d'étanchéité et de couverture de petits éléments,</li> <li>sécurisation de site.</li> </ul> <p>Ne sont pas comprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la réalisation de fondations spéciales,</li> <li>les modifications de la structure porteuse de l'ouvrage,</li> <li><b>la réalisation de panneaux photovoltaïques intégrés ou rapportés en façade.</b></li> </ul>	<p>Les installations d'étanchéité photovoltaïque sont des systèmes composés d'une membrane d'étanchéité et d'un film photovoltaïque intégré en usine ou parfois accolé sur le chantier. La membrane d'étanchéité peut être soit bitumineuse soit synthétique.</p> <p>Les procédés intégrés en façade feront l'objet d'une étude spécifique par attestation nominative.</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Questionnaire Photovoltaïque.
Installations de procédés intégrés au bâti (IAB)	Remplir le questionnaire spécifique « énergies renouvelables ».	<p>Cette activité comprend les procédés dits Intégrés Au Bâti (IAB). Elle ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les procédés intégrés à des membranes d'étanchéité,</li> <li>les procédés intégrés en façades.</li> </ul>	<p>Les panneaux (ou modules) photovoltaïques des procédés IAB assurent à eux seuls la fonction de clos couvert, y compris l'étanchéité en toiture. Ces panneaux s'intègrent généralement dans les couvertures de petits éléments (ardoises ou tuiles). Plus rarement, ces panneaux remplacent des éléments verriers en toiture.</p> <p>Les procédés intégrés à des membranes d'étanchéité concernent l'activité « Installations d'étanchéité photovoltaïque ».</p> <p>Les procédés intégrés en façade feront l'objet d'une étude spécifique par attestation nominative.</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Questionnaire Photovoltaïque.
Modules photovoltaïques en surimposition de couvertures de grands éléments	Remplir le questionnaire spécifique « énergies renouvelables ».	<p>Cette activité comprend la réalisation de systèmes photovoltaïques en surimposition de couverture de grands éléments (métalliques ou fibro-ciment), appelés antérieurement systèmes intégrés simplifiés au bâti (ISB). Elle ne comprend pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les procédés intégrés à des membranes d'étanchéité,</li> <li>les procédés intégrés en façades.</li> </ul>	<p>Le clos couvert est assuré par l'association des panneaux (ou modules) photovoltaïques à leur élément support (couverture en tôle d'acier en général). Les procédés intégrés à des membranes d'étanchéité concernent l'activité « Installations d'étanchéité photovoltaïque ».</p> <p>Les procédés intégrés en façade feront l'objet d'une étude spécifique par attestation nominative.</p>		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Questionnaire Photovoltaïque.
Installations d'étanchéité photovoltaïque	Remplir le questionnaire spécifique « énergies renouvelables ».	Réalisation d'étanchéité de toitures terrasses avec des membranes bitumineuses ou synthétiques, intégrant des procédés photovoltaïques en film.			<input checked="" type="checkbox"/> OUI Questionnaire Photovoltaïque.

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Lots techniques

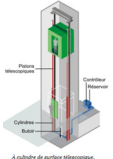

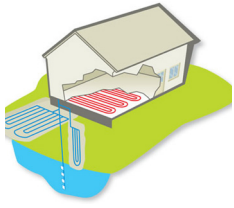
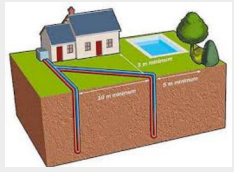
Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Installation au sol		<p>Cette activité comprend les installations photovoltaïques dont les panneaux sont mis en œuvre sur une structure dédiée indépendante, ancrée ou posée sur le sol.</p> <p>Ces installations n'ont pas fonction de clos-couvert ou de protection quelconque d'un volume entre les panneaux et le sol (contre le soleil, pluie, neige, ...).</p> <p>N'est pas comprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la réalisation de fondations spéciales.</li> </ul>	<p>La mise en place des ombrières équipées de panneaux photovoltaïques relève de l'activité de base « installation photovoltaïque ».</p>		
Panneaux photovoltaïques intégrés ou rapportés en façade			<p>Nécessité de procéder par attestation nominative.</p>		
<b>Eolien</b>		<p>Réalisation d'installations éoliennes terrestres, y compris leurs organes et équipements.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>installations électriques, y compris convertisseur, transformateur, armoire de commande,</li> <li>raccordement au réseau public,</li> <li>pose de batterie de stockage.</li> </ul> <p>Ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>installations de parafoudre et paratonnerre,</li> <li>installations de système de sécurité et de surveillance du fonctionnement,</li> <li>sécurisation de site.</li> </ul>			
Terrassement, VRD, fondations, gros œuvre et maçonnerie	Il conviendra de s'assurer que l'entreprise fait appel à un bureau d'études de sol.	<p>Réalisation de socles et ancrages d'éoliennes.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de terrassement et de fondations nécessaires, y compris de tranchées pour raccords électriques aux réseaux.</p>			
<b>Fours et cheminées industriels</b>		<p>Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.</p>			

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Bâtiment

## Lots techniques

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Ascenseurs, monte personne, monte-charge, escalier roulant</b>		Réalisation d'ascenseur, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.  Ne sont pas comprises toutes les modifications de la structure porteuse du bâtiment.			
<b>Piscines</b>	Fournir le certificat d'adhésion à la FFP.	Réalisation de piscines y compris leurs organes, équipements et margelles. Ne sont pas comprises : <ul style="list-style-type: none"> <li>la réalisation du système de captage géothermique,</li> <li>la pose de capteurs solaires intégrés.</li> </ul>	Comprend la réalisation de piscines intégrant des organes et équipements utilisant des techniques d'aérothermie.  Process d'acceptation spécifique nécessitant d'être adhérent à la FFP.		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Certificat Fédération des Professionnels de la Piscine (FPF).
<b>Géothermie</b>	Remplir et transmettre le questionnaire dédié.  S'assurer que l'entreprise a vérifié que le foreur est bien assuré pour son activité tant en RC qu'en RCD.	Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant l'énergie géothermique. <b>Cette activité comprend la mise en œuvre des capteurs géothermiques horizontaux ou de type corbeille.</b> Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li><b>sondage</b> et terrassement,</li> <li>plâlage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,</li> <li>tranchées, trous de passage, saignées et raccords,</li> <li>calorifugeage, isolation thermique et acoustique,</li> <li>raccordement électrique du matériel,</li> <li><b>chape de protection de l'installation de chauffage.</b></li> </ul>	Une corbeille est un captage enterré en forme de spirale.  Cette activité est dédiée aux entreprises qui réalisent des installations complètes de chauffage utilisant l'énergie géothermique même si elles n'en réalisent pas le captage. En revanche pour le chauffagiste qui vient pour remplacer uniquement une PAC sans modifier la conception globale de l'installation peut se limiter à l'activité « Chauffage et installations thermiques ».		<input checked="" type="checkbox"/> OUI Questionnaire géothermie.
Réalisation de l'installation de captage vertical		Mise en place d'une boucle de captage par fluide caloporteur, nécessaire à une installation de géothermie verticale. Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>coulis de scellement,</li> <li>raccordement aux équipements.</li> </ul>			
Forage			Concerne l'activité « forage et sondage ».		

Activités Principales  
  Activités Connexes aux Activités Principales  
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Préparation et aménagement du site

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Démolition</b>		Démolition ou déconstruction, totale ou partielle, d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (hors désamiantage). Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maçonnerie,</li> <li>▪ zinguerie, couverture et étanchéité,</li> <li>▪ V.R.D.</li> </ul>			
Démolition par explosifs		Tout procédé de démolition générant une implosion ou une explosion. Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maçonnerie,</li> <li>▪ zinguerie, couverture et étanchéité,</li> <li>▪ V.R.D.</li> </ul>			
<b>Terrassement</b>		Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rabattement de nappes nécessaires à la réalisation de l'ouvrage,</li> <li>▪ sondage superficiel,</li> <li>▪ remblaiement,</li> <li>▪ enrochement non lié et gabions,</li> <li>▪ comblement ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage, soit de permettre la réalisation d'ouvrages.</li> </ul> Cette activité ne comprend pas les forages.			
Travaux à l'explosif		Tout procédé générant une implosion ou une explosion, pour préparer les terrains ou fragmenter des éléments rocheux, afin de réaliser les travaux de terrassement.			
Rabattement de nappe		Abaissement provisoire du niveau d'eau de la nappe interférant avec le chantier, le temps de la réalisation des travaux. Cette technique est généralement réalisée par pompage dans des puits, forages ou pointes filtrantes, pour rejeter l'eau à distance.			

Activités Principales  
 Activités Connexes aux Activités Principales  
 Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Préparation et aménagement du site

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
Blindage de fouille par palplanches ou parois de soutènement,			Concerne l'activité « Fondations spéciales et parois de soutènement ».		
Pose de Géomembrane			Concerne l'activité « Etanchéité d'ouvrages par revêtements ou membranes bitumeux, membranes synthétiques ou par géomembranes ».		
Comblement de carrières			A traiter en attestation nominative.		
<b>Amélioration des Sols, y compris injection des sols et remplissage de cavités</b>		Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques, par toutes techniques autres que pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement structurellement autonomes. Cette activité comprend : ▪ la pose de géotextiles (hors géomembrane), ▪ injection des sols et remplissage de cavités. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de sondages et forages.			
Colonnes ballastées		Technique d'amélioration et de renforcement du sol par inclusion, avec vibration et compaction, de matériaux granulaires de forte résistance mécanique. Cette activité comprend la Vibrocompaction.			
Comblement de carrières			A traiter en attestation nominative.		
<b>Traitement de l'amiante</b>		Retrait et évacuation de l'amiante, de matériaux et produits en contenant.			
<b>Voiries, Réseaux Divers des TP</b>		Réalisations de voiries, de chaussées urbaines et trottoirs. Pose de poteaux, clôtures et mobiliers urbains, ainsi que les travaux accessoires et complémentaires d'ensemencement. Réalisation de branchements, pose de canalisations et gaines, sur un linéaire inférieur à 200 m de longueur par chantier et à moins de 2 m de profondeur, pour l'adduction d'eau de moins de 300 mm de diamètre, le gaz, l'électricité, l'éclairage public, l'assainissement et la télécommunication, ainsi que les travaux accessoires et complémentaires de terrassement et reprise de voiries.	Pour les entreprises réalisant des branchements ou réseaux de dimensions supérieures à celles de la définition, il convient de déclarer les activités spécifiques concernées dans les famille « voirie, routes, pistes d'aéroports » (TPC), « filières eau fluides assainissement » (TPE) ou « électricité » (TPF).		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Préparation et aménagement du site

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Aménagement Paysager</b>		<p>Réalisation et entretien d'espaces verts et d'aménagements paysagers des espaces publics, ne modifiant pas le profil naturel du terrain d'une hauteur supérieure à un mètre.</p> <p>Cette activité comprend la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ maçonnerie, d'allées piétonnières et de surfaces en tous matériaux,</li> <li>▪ de drainage,</li> <li>▪ d'éclairage,</li> <li>▪ de clôtures et palissades,</li> <li>▪ de fontaineries et bassins d'ornement,</li> <li>▪ d'arrosage automatique,</li> <li>▪ pose de géotextile (hors pose de géomembrane).</li> </ul>			
<b>Fondations spéciales et parois de soutènement</b>		<p>Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-œuvre, de pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement structurellement autonomes.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les tirants d'ancrage.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de sondages et forages.</p>			
Fondations dont la profondeur est supérieure à 25 m		Réalisations de tous travaux de fondations et parois spéciales d'une profondeur supérieure à 25 mètres (à compter du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage).	<p>Ce type d'intervention nécessite une étude spécifique par un BET spécialisé.</p> <p>Une attention particulière doit être portée sur la hauteur des parois enterrées et des fondations de plus de 25 mètres.</p> <p>Au-delà, il y a un risque d'être sur des ouvrages considérés comme exceptionnels.</p>		





Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Ouvrage de génie civil en maçonnerie, béton armé et mixte béton acier</b>		Réalisation tant en infrastructure qu'en superstructure d'ouvrages : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en maçonnerie de petits éléments,</li> <li>▪ en béton armé préfabriqué ou non,</li> <li>▪ en béton précontraint,</li> <li>▪ en béton associé à une structure acier, pour former un ouvrage composite.</li> </ul> <p>Cette activité ne comprend pas les ouvrages de méthanisation et de traitement des eaux.</p>	Exemple d'ouvrage mixte béton acier : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ponts avec tablier béton et poutres acier.</li> </ul>		
Précontraint in situ		Réalisations de tous travaux de fondations et parois spéciales d'une profondeur supérieure à 25 mètres (à compter du point le plus haut du sol entourant l'ouvrage).			
Ouvrages souterrains	Pour l'utilisation d'explosif, vérifier que l'entreprise dispose du personnel muni d'une habilitation préfectorale et d'un agrément, en application du code de la Défense, d'un certificat de préposé au tir.	Réalisation d'ouvrages fermés situés sous la surface du sol jusqu'à une profondeur inférieure à 30 mètres. Cette activité comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le creusement manuel ou mécanisé nécessaire à la réalisation de l'ouvrage,</li> <li>▪ Le creusement par explosifs,</li> <li>▪ les puits d'accès,</li> <li>▪ le soutènement provisoire.</li> </ul> Cette activité ne comprend pas : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les tunnels d'un diamètre supérieur à 2,5 mètres,</li> <li>▪ l'étanchéité.</li> </ul>	Par ouvrage souterrain, il faut entendre les tunnels, réservoirs enterrés ... Pour l'étanchéité, se reporter à l'activité « Etanchéité d'ouvrages souterrains ».		
Ouvrages en site maritime ou fluvial		Réalisation d'ouvrage en béton localisés en mer, en rivière ou sur plan d'eau intérieur.	Cette activité est exclue du Traité de Réassurance et nécessite une étude spécifique de la DT pour rachat éventuel.		
Fondations spéciales et parois de soutènement			Concerne l'activité « Fondations spéciales et parois de soutènement ».		



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Ouvrages métalliques et/ou en bois</b>	Demander s'il peut réaliser des ouvrage contenant (réservoirs, silos...) de plus de 3 000 m <sup>3</sup> .	Réalisation de charpentes, structures et ossatures, mobiles ou fixes, en métal et/ou en bois. Cette activité ne comprend pas les ouvrages de méthanisation et de traitement des eaux.			
Ouvrage en site maritime ou fluvial		Réalisation d'ouvrage métalliques ou en bois localisés en mer, en rivière ou sur plan d'eau intérieur.	Cette activité est exclue du Traité de Réassurance et nécessite une étude spécifique de la DT pour rachat éventuel.		
Ouvrage d'une portée supérieure à 35 m pour le métal et 25 m pour le bois		Réalisation de charpente et structure métalliques dont la portée entre appuis est supérieure à 35 m. Réalisation de charpente et structure bois dont la portée entre appuis est supérieure à 25 m.			
Structure métallique tridimensionnelle	Vérifier que l'entreprise dispose d'un BET structure ou fait appel à un BET externe.	Réalisation de structures complexes composées de barres reliées par des nœuds disposées dans plusieurs plans, qui constitue tout ou partie de la structure d'un ouvrage.	Exemples : gare de péage routier, couverture de réservoirs ou silos non soumis à l'obligation d'assurance ...		
Montage levage pour le compte d'autrui		Cette activité constitue une prestation de service pour autrui, de levage et ou manutention sur chantier. Cette activité ne comprend pas la conception, fourniture et transport de matériels ou matériaux.			
Fondations spéciales et parois de soutènement			Concerne l'activité « Fondations spéciales et parois de soutènement ».		



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Assises de chaussées</b>		Réalisation de couches d'assise avec des matériaux, traités ou non. Cette activité comprend les travaux de traitement des sols en place ou d'apport à la chaux et/ou aux liants hydrauliques. Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de : ▪ fondations pour le mobilier urbain et pour les équipements de signalisation et/ou éclairages.			
Chaussées aéronautiques		Réalisation de couches d'assise des chaussées aéronautiques.			
<b>Revêtements en matériaux enrobés</b>		Réalisation de revêtements en enrobés bitumineux à chaud, percolés, coulés à froid, d'enduits superficiels et d'asphalte. Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de trottoirs, bordures et caniveaux.			
Chaussées aéronautiques		Revêtements en matériaux enrobés pour les chaussées aéronautiques (pistes, taxiway et parkings).			
<b>Revêtements en béton hydraulique</b>		Réalisation de revêtement à base de liant hydraulique, y compris les traitements de surface. Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de trottoirs, bordures et caniveaux.			
Chaussées aéronautiques		Revêtements en béton hydraulique pour les chaussées aéronautiques (pistes, taxiway et parkings).			
<b>Autres revêtements routiers</b>		Réalisation de revêtement à base de liant synthétique ou végétal, de stabilisés renforcés ou non, de pavés et dalles. Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de trottoirs, bordures et caniveaux.			
<b>Marquage routier</b>		Réalisation de peintures, enduits, éléments préfabriqués pour le marquage routier.	Cette activité comprend le marquage sur les chaussées aéronautiques.		
<b>Bornes, panneaux de signalisation, et équipements de sécurité</b>		Pose de bornes, panneaux de signalisation et mise en œuvre d'équipements de sécurité routiers (glissières, ...).	Cette activité comprend les équipements sur les chaussées aéronautiques.		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



## Activités Travaux Publics

# Voies ferrées

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Voies ferrées</b>		Installation, renouvellement et entretien de voies ferrées et de leurs structures annexes. Équipements de fonctionnement ou de contrôle des structures fixes ou annexes.			

## Activités Travaux Publics

# Filière eau, fluide, assainissement

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression</b>		Réalisation de réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression (potable ou brute) y compris les regards et ouvrages annexes. Cette activité comprend la réalisation des canalisations d'irrigation agricole.			
Diamètre > 300 mm		Réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression de diamètre supérieur à 300 mm.			
Mise en œuvre par technique de fonçage ou forage dirigé			Concerne l'activité « Forage, fonçage ».		
Captage, forage			Concerne l'activité « Forage, sondage, captage ».		
<b>Distribution d'eau chaude et surchauffée</b>		Réalisation de réseaux de distribution d'eau chaude et surchauffée et leurs ouvrages accessoires.			

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Réseaux d'évacuation d'eaux usées ou pluviales</b>		Réalisation de réseaux d'assainissement d'eaux usées ou pluviales y compris les regards et ouvrages annexes. Cette activité comprend la réalisation des canalisations liées à la construction d'infrastructures de transports et de parkings. Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de terrassement inhérents à la pose des réseaux.	Le réseau doit satisfaire aux épreuves d'étanchéité à l'air ou à l'eau (norme NF EN 1610), au contrôle télévisuel (NF EN 13508) et aux essais de compactage conformément au Fascicule 70.		
En présence de nappe phréatique		Abaissement provisoire du niveau d'eau de la nappe interférant avec la mise en œuvre des réseaux d'eaux, le temps de la réalisation des travaux. Cette technique est généralement réalisée par pompage dans des puits, forages ou pointes filtrantes, pour rejeter l'eau à distance.	Le « Fascicule 70 » prévoit la mise en œuvre d'un blindage coulissant en présence de la nappe, dû à une instabilité des sols.		
Refolement d'eaux usées		Réalisation de conduites d'évacuation d'eaux usées, y compris les vannes de sectionnement et les équipements de pompage. Cette activité comprend les ouvrages et équipements accessoires au conduites d'évacuation.	Les équipements accessoires aux conduites d'évacuation sont les stations de relevage, les regards, vannes de sectionnement.		
Réseaux de drainage		Réalisation de branchements, pose de canalisations et gaines, pour le drainage des routes ou des sols. Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de terrassement, remblaiement et reprise de voiries.			
Réseaux de drainage agricole		Réalisation de branchements, pose de canalisations et gaines, pour le drainage des terrains agricoles, y compris les bornes de branchement, les appareils de sectionnement et de protection.			
<b>Rénovation, réparation et remplacement des canalisations sans tranchées</b>		Réalisation de tubage, chemisage, étanchement de joints ou fissures par injection et renforcement de canalisations. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'éclatement ou extraction des canalisations concernées.			
<b>Réseaux gaz et fluides divers</b>		Réalisation de réseaux de canalisations pour le transport et/ou la distribution de fluides sous pression de toute nature (vapeur d'eau, produits combustibles ou autres produits chimiques à l'état solide, liquide ou gazeux).			

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Travaux Publics

## Électricité

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Electricité et télécommunication</b>		Réalisation, entretien et/ou maintenance de réseaux aériens ou souterrains Basse Tension, courants faibles, télécommunications et vidéo communications ainsi que les réseaux d'éclairage public, routier et urbain. Cette activité comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les travaux sur les centrales Basse Tension,</li> <li>▪ les postes de transformation et les installations industrielles,</li> <li>▪ l'installation d'équipements de télétransmission et télégestion,</li> <li>▪ la pose, le branchement et l'entretien des bornes électriques.</li> </ul>			
Tous travaux sur réseaux HTA ou HTB		Tous travaux d'électricité sur réseaux HTA et HTB. Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exécution des massifs de fondations,</li> <li>▪ mise en place des supports.</li> </ul> Cette activité ne comprend pas l'exécution des terrassements.	Pour le terrassement, il convient de déclarer l'activité « Terrassement ».		
Traction Electrique		Cette activité comprend la mise en œuvre des rails électriques et des lignes aériennes à destination de moyens de transports terrestres (train, métro, tramway...). Cette activité comprend les travaux complémentaires et accessoires de potelets de support, leur fondation jusqu'au poste d'alimentation électrique. Cette activité ne comprend pas l'intervention sur des réseaux HTB.			
Signalisation routière, ferroviaire et aéroportuaire		Pose d'équipements électriques de sécurité, de bornes et de panneaux de signalisation.			
Mise en œuvre de réseaux par technique de forage dirigé et fonçage			Concerne l'activité « Forage, fonçage ».		

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



# Activités Travaux Publics

## Autres travaux publics

Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Etanchéité par revêtements ou membranes bitumeux ou synthétiques</b>	Préciser le type de chantier (bassins d'agrément et d'orage, fosses à lisier, centre d'enfouissement technique, traitement des déchets, rétention à l'hydrocarbure ou agents chimiques, ...).	Réalisation de travaux d'étanchéité d'ouvrages par revêtements ou membranes bitumeux, membranes synthétiques ou par géomembranes.  Cette activité ne comprend pas les ouvrages de méthanisation et de traitement des eaux.			
Etanchéité d'ouvrages souterrains		Réalisation de travaux d'étanchéité autour d'ouvrages souterrains par revêtements ou membranes bitumineux, membranes synthétiques ou géomembranes.  Cette activité comprend également, pour la seule réalisation d'ouvrages souterrains, l'étanchéité par revêtement d'imperméabilisation.			
Membrane bentonitique		Réalisation d'étanchéité d'ouvrages par membrane à base de bentonite.	La bentonite est une argile possédant la propriété de gonfler au contact de l'humidité, ce qui la rend étanche.		
Etanchéité des bassins et de centre d'enfouissement technique		Réalisation de travaux d'étanchéité de bassins et de centres d'enfouissements techniques, par revêtement ou membranes bitumeux ou synthétiques, y compris par géomembranes.			
<b>Etanchéité par revêtement d'imperméabilisation</b>		Réalisation de travaux d'étanchéité d'ouvrages par revêtement d'imperméabilisation de cuvelage, cristallisation, application ou injection de résine.  Cette activité ne comprend pas les ouvrages de méthanisation et de traitement des eaux.			
<b>Réparations et réhabilitation des bétons</b>		Traitement et réparations des maçonneries et bétons par toutes techniques de rejointoiement, ragréage, reconstitution des bétons, protection, injection à l'aide de béton, résines ou mortiers spéciaux.			
Renforcement structurel		Renforcement des structures béton, par tous moyens nécessaires et adaptés.			

Activités Principales
  Activités Connexes aux Activités Principales
  Activités à souscrire séparément si elles sont exercées



Libellés des activités	Questions complémentaires	Définitions	Commentaires	Illustrations	Pièces justificatives
<b>Revêtements de sols spécifiques</b>		Réalisation de revêtements de terrains sportifs de plein air, sols sécurisés, sols stabilisés, gazon synthétique.			
<b>Forage horizontal ou dirigé, fonçage</b>		Passage de fourreaux ou de conduites par des techniques de forage horizontal ou dirigé, par fonçage par poussage ou fusée.			
<b>Forage, sondage, captage</b>		<p>Percement du sol en profondeur pour reconnaître les sols, puiser ou rejeter de l'eau, ou prélever de la chaleur dans le sol.</p> <p>Cette activité comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les travaux de tubage, cimentation et pose de crépines,</li><li>▪ La mise en œuvre des capteurs géothermiques et le remplissage des forages verticaux.</li></ul>			